

Conseil communautaire
du lundi 29 juin 2026



Rapport de présentation
Compte Financier Unique 2025

SOMMAIRE

Préambule et contexte	3
-----------------------	---

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement – Recettes	4
Section de fonctionnement – Dépenses	9
Soldes intermédiaires de gestion	17
Section d'investissement – Recettes	19
Section d'investissement – Dépenses	21
Structure et gestion de la dette (tous budgets)	25
Résultats consolidés	27

BUDGET DÉCHETS REOMI

Section de fonctionnement	29
Epargne brute de fonctionnement – CAF brute et nette	31
Section d'investissement	32
Dette et trésorerie	33

BUDGET EAU POTABLE

Section de fonctionnement	35
Epargne brute de fonctionnement – CAF brute et nette	37
Section d'investissement	38
Dette et trésorerie	40

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Section de fonctionnement	41
Epargne brute de fonctionnement – CAF brute et nette	43
Section d'investissement	44
Dette et trésorerie	46

Autres budgets	47
----------------	----

Préambule

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M4, M49 et M57).

Pour mémoire, le calendrier budgétaire 2025 de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges était le suivant :

- Débat d'orientation budgétaire le 17 mars 2025 ;
- Vote du budget primitif le 7 avril 2025 ;
- Vote du budget supplémentaire le 10 juin 2025.

Le compte financier unique, issu de la fusion du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable public, termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Les données mentionnées dans le présent rapport sont les données du budget principal, sauf mention contraire.

Contexte

L'année 2025 marque un nouveau ralentissement au niveau des prix à la consommation. L'inflation en moyenne annuelle s'établit ainsi à 0,9% après +2,0 % en 2024, +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022.

En dépit de l'instabilité politique et internationale et des attermoissements budgétaires nationaux, la croissance économique française aura fait un peu mieux que prévu avec un produit intérieur brut en hausse de 0,9 % en 2025.

BUDGET PRINCIPAL

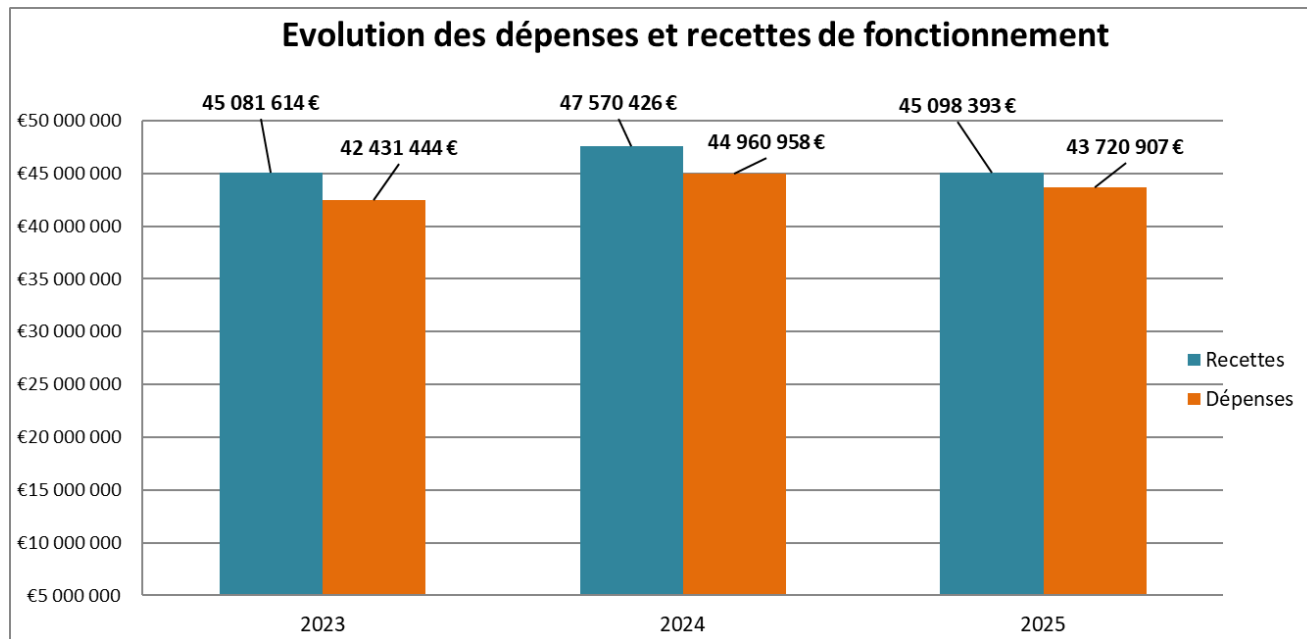
1/ Section de fonctionnement

L'exécution du budget principal s'établit à 45 098 393.47 euros en recettes et 43 720 906.99 euros en dépenses.

Le résultat de l'exercice 2025 en section de fonctionnement est excédentaire de 1 377 486.48 euros contre un excédent de 2 609 467.68 euros en 2024 soit une baisse de 1 231 981.20 euros.

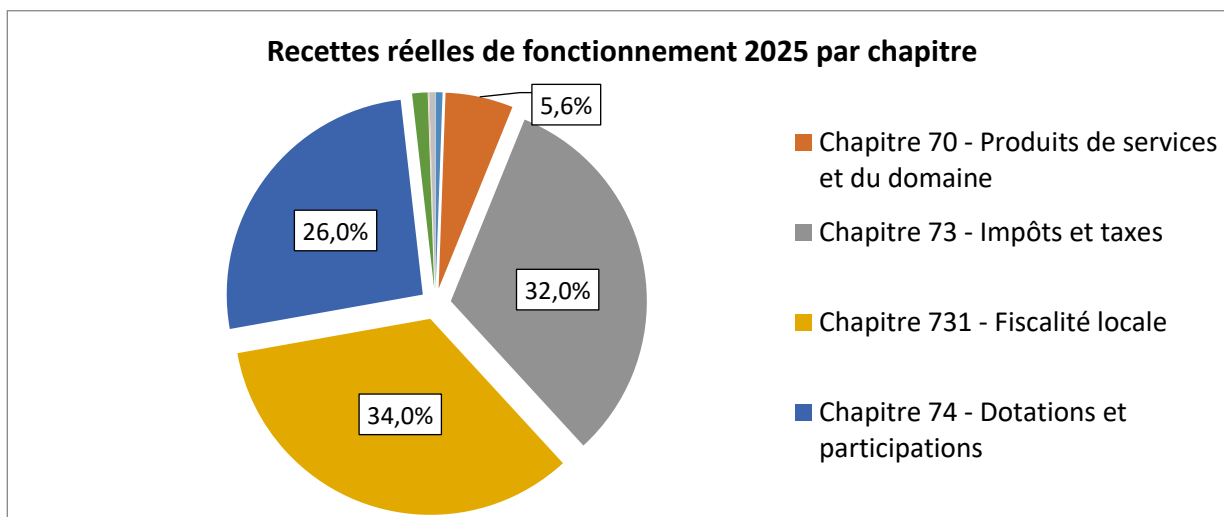
Le résultat reporté de l'année 2024 s'élevait à 8 462 979.53 euros.

Après prise en compte de ces montants, le résultat de clôture de l'exercice 2025 s'établit à 9 840 466.01 euros.



1.1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales (chapitres 73 + 731) représentent 66 % des recettes réelles de fonctionnement et les dotations (chapitre 74) 26 %. Les produits de services et du domaine viennent ensuite avec 5.6 % des recettes. Les autres chapitres cumulés représentent 2,4 % des recettes.



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 45 098 393.47 euros en 2025 contre 47 570 425.86 euros en 2024, soit une baisse de 2 472 032.39 euros.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des recettes de fonctionnement pour les années 2023 à 2025.

Chapitres	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chapitre 013 - Atténuation de charges	255 967,11 €	275 700,97 €	249 472,94 €
Chapitre 70 - Produits de services et du domaine	5 270 842,05 €	4 561 136,51 €	2 460 972,86 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	26 057 039,86 €	14 362 869,95 €	14 126 531,61 €
Chapitre 731 - Fiscalité locale		14 231 821,23 €	15 003 880,83 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	12 173 870,07 €	11 506 971,37 €	11 470 566,04 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	39 452,74 €	285 078,21 €	559 606,88 €
Chapitre 76 - Produits financiers	1 588,73 €	1 626,36 €	2 376,36 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	514 708,75 €	182 022,03 €	23 298,23 €
Chapitre 78 - Reprises sur amorti. et provisions	- €	- €	210 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	44 313 469,31 €	45 407 226,63 €	44 106 705,75 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	768 144,29 €	2 163 199,23 €	991 687,72 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	45 081 613,60 €	47 570 425,86 €	45 098 393,47 €

a/ Chapitre 73 – Impôts et taxes

Les produits du chapitre 73 se montent à 14 126 531.61 euros en 2025 contre 14 362 869.95 euros en 2024, soit une baisse de 236 338.34 euros.

Comptes	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
73211 - Attributions de compensation	1 149 275,00 €	2 451 798,00 €	2 003 294,00 €
73218 - Autres fiscalités reversées entre collectivités	3 173 985,63 €	3 173 907,95 €	3 178 499,61 €
732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	925 310,00 €	859 794,00 €	840 995,00 €
7328 - Autres fiscalités reversées	- €	- €	82 361,00 €
7351 - Fraction compensatoire de la TFPB et TH	4 347 735,00 €	4 385 714,00 €	4 397 491,00 €
7352 - Fraction compensatoire de la CVAE	3 504 002,00 €	3 491 656,00 €	3 603 479,00 €
7358 - Autres	- €	- €	20 412,00 €
TOTAL	13 100 307,63 €	14 362 869,95 €	14 126 531,61 €

Les Attributions de Compensation reçues des communes (compte 73211) sont en retrait de 448 K€ à 2 M€ après une année 2024 marquée par d'importantes dépenses d'eaux pluviales refacturées aux communes.

Il est précisé qu'à partir de l'exercice 2026, les travaux d'investissement refacturés dans les AC seront enregistrés en recettes d'investissement ce qui permettra de mieux identifier l'évolution des charges dans le temps.

La compensation versée par la Région Grand Est suite au transfert du transport scolaire est encaissée au compte 73218 – Autres fiscalités reversées entre collectivités. Les recettes sont stables à 3.18 M€.

Le Fonds national de Péréquation de ressources Intercommunales et Communes (FPIC) est en baisse de plus de 2 % cette année à 841 K€.

Les fractions compensatoires de TVA (compte 735x) au titre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE sont en hausse en 2025 à 8 M€ (+ 144 K€ par rapport à 2024).

Le chapitre enregistre une nouvelle recette en 2025, la Taxe sur l'Exploitation d'Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEITLD) qui sera reversée aux communes sur l'exercice 2026 pour 82 K€ au 739158.

b/ Chapitre 731 – Fiscalité locale

Les produits de la fiscalité locale s'élèvent à 15 003 880.83 euros contre 14 231 821.23 euros en 2024, soit une hausse de 772 059.60 euros.

Comptes	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
73111 - Taxes foncières et d'habitation - CFE	7 705 114,00 €	7 964 269,00 €	8 175 987,00 €
73113 - Taxes sur les Surfaces Commerciales	1 260 131,00 €	1 391 825,00 €	1 205 520,00 €
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	695 942,00 €	721 368,00 €	754 295,00 €
73118 - Autres contributions directes	63 746,00 €	51 100,00 €	49 555,00 €
73136 - Taxe gestion milieux aquatiques et prév. inondations	450 120,00 €	450 604,00 €	575 249,00 €
73156 - Versement mobilité	2 293 397,48 €	3 023 546,50 €	3 553 452,66 €
731721 - Taxe de séjour	488 281,75 €	629 108,73 €	638 123,17 €
7318 - Autres	- €	- €	51 699,00 €
TOTAL	12 956 732,23 €	14 231 821,23 €	15 003 880,83 €

Le compte 73111 encaisse la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la fiscalité additionnelle perçue par l'intercommunalité au titre des taxes foncières et taxe d'habitation.

Les taux appliqués à la fiscalité locale perçue par l'intercommunalité sont stables depuis 2017, hormis pour la TH sur les résidences secondaires et pour laquelle une majoration spéciale a été appliquée faisant passer le taux de 4,43 % à 4,88 % en 2025 :

- Taxe d'habitation : 4,88 % ;
- Taxe sur le foncier bâti : 2,68 % ;
- Taxe sur le foncier non-bâti : 5,28 % ;
- Taux de CFE : 23,78 % (lissage sur 10 ans qui se termine en 2027).

Le produit est en hausse de 212 K€ à près de 8,18 M€ dont 64,4 % concerne la CFE.

La TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales), liée à l'évolution de surfaces commerciales du territoire, a baissé de façon importante en 2025 (-13,4 %) à 1,2 M€. Des vérifications ont permis d'identifier des optimisations de certains contribuables. Toute chose égale par ailleurs, 2026 devrait voir les recettes évoluer à la hausse avec un rappel de cotisation 2025.

Le produit de l'IFER (Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux) est en hausse de 33 K€ à 754 K€. Il est porté par l'actualisation du barème annuel de taxation et par l'augmentation des bases taxables (installations d'antennes notamment).

Les recettes de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI) sont en hausse à 575 K€ conformément au produit voté pour 2025.

La principale hausse du chapitre concerne le versement mobilité (compte 73156) en augmentation de 530 K€ à plus de 3.5 M€ sous l'effet de l'augmentation du taux appliqué au 1^{er} juillet 2024 de 0,55 % à 0,80 % sur une année pleine.

La taxe de séjour (compte 731721) poursuit sa hausse à 638 K€ en 2025 (tarif stable depuis 2023). Il est rappelé que 2024 avait enregistré des régularisations liées aux plateformes internet au titre des années 2022 et 2023.

Les comptes 73118 et 7318 ont enregistré des rôles d'imposition supplémentaire sur l'ensemble des impôts directs locaux pour 101 K€ en 2025.

c/ Chapitre 74 – Dotations et participations

Le chapitre 74 regroupe les dotations et participations perçues par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Le total perçu en 2025 se monte à 11 470 566.04 euros contre 11 506 971.37 euros en 2024, soit une baisse de 36 405.33 euros.

Comptes	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
741124 - Dotation d'intercommunalité	2 482 292,00 €	2 466 385,00 €	2 454 292,00 €
741126 - Dotation de compensation	4 028 332,00 €	3 961 669,00 €	3 817 811,00 €
744 - FCTVA	19 734,21 €	17 415,51 €	107 738,70 €
74718 - Autres	443 519,65 €	446 203,79 €	573 016,82 €
7472 - Régions	96 186,63 €	13 418,46 €	47 520,00 €
7473 - Départements	285 545,73 €	256 881,57 €	130 178,76 €
74741 - Communes membres du GFP	170 969,45 €	145 558,87 €	139 788,73 €
74758 - Autres groupements	65 368,77 €	73 549,84 €	60 845,31 €
747888 - Autres Organismes	1 520 897,19 €	1 381 228,01 €	1 352 654,56 €
748312 - Dotation Compensation Réforme TP	83 073,00 €	70 919,00 €	0,00 €
74832 - Compensation CET	2 248 761,00 €	2 388 757,00 €	2 432 630,00 €
74833 - Compensation Exo TF	164 192,00 €	189 051,00 €	210 608,00 €
74834 - Compensation Exo TH			135,00 €
74836 - Fond Départemental TP	100 550,44 €	95 934,32 €	79 816,44 €
74888 - Autres	464 448,00 €	0,00 €	63 530,72 €
TOTAL	12 173 870,07 €	11 506 971,37 €	11 470 566,04 €

Les deux composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (7412x) représentent 54,5 % des recettes du chapitre. Le mouvement de diminution enclenché depuis plusieurs années se poursuit avec une baisse de 156 K€ euros en 2025. Sur la période 2022-2025, la baisse cumulée de la DGF est de 396 K€.

	2022	2023	2024	2025
DGF - Dotation d'intercommunalité	2 504 958	2 482 292	2 466 385	2 454 292
DGF - Dotation de compensation	4 051 856	4 028 332	3 961 669	3 817 811
TOTAL DGF	6 556 814 €	6 510 624 €	6 428 054 €	6 272 103 €
Variation N/N-1	-111 369 €	-46 190 €	-82 570 €	-155 951 €

Le compte 74718 enregistre les subventions de l'Etat pour différents services (Maison France Service, Services culturels, développement économique, participation aux emplois aidés, etc.). Les recettes sont en hausse à 573 K€ avec des recettes pour le campus connecté et le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) 25-26.

Le compte 7473 enregistre les recettes du CD 88 pour la contractualisation de certaines Maisons France Service, participation aux animations sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et aux services culturels. 2025 marque une baisse importante au niveau du financement des maisons France Service. Le département ne finance plus que 50% de la masse salariale contre 80% auparavant.

Les participations des communes (74741) et des groupements scolaires (74758) au titre du transport scolaire sont en retrait à 201 K€.

Au 747888, la CASDDV a perçu 1,35 M€ de subventions de fonctionnement de la CAF ou encore de l'AERM, notamment pour les aires d'accueil des gens du voyage, les services enfance-jeunesse, les animations et le financement des postes GeMAPI.

Les compensations reçues (comptes 7483x) sont en légère baisse à 2,72 M€ en 2025. La baisse est due à la chute brutale de la dotation de compensation de la réforme de la TP désormais à 0 € pour la CASDDV.

Enfin, la CASDDV a perçu une attribution de l'Etat au titre des quotas d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) au compte 74888 cette année pour un montant de plus de 63 K€.

d/ Chapitre 70 – Produits de services et du domaine

Ils sont en baisse de 2 100 163.65 euros à 2 460 972.86 euros en 2025.

Cette baisse est liée à la rémunération des agents du service déchets désormais intégrée directement au budget annexe associé au 1^{er} janvier 2025. En 2024, le budget principal supportait l'ensemble des rémunérations et refacturait près de 2,2 M€ au budget annexe.

Les autres recettes sont globalement stables : entrées et droits de place dans les différents services communautaires, prestations en matière d'urbanisme, etc.

e / Autres chapitres de recettes

Les autres recettes de la collectivité se montent à 1 044 754.41 euros contre 744 427.57 euros en 2024 soit une hausse de 300 326.84 euros. Cette augmentation est due à des flux exceptionnels en recettes.

Chapitre 013 – Atténuations de charge pour 249 472.94 euros

La moitié environ des recettes provient de la participation des agents au financement des chèques déjeuners ; l'autre moitié correspond aux remboursements de salaires et charges par la CPAM et nos assureurs.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante pour 559 606.88 euros.

Ce chapitre encaisse essentiellement des loyers ou locations de salles.

Les recettes sont particulièrement élevées en 2025 du fait de la comptabilisation du solde de l'indemnité d'assurance attendu pour la reconstruction de la scierie de la Hallière pour 238 K€ et également la facturation de pénalités dans le cadre du contrat de DSP Transport pour un montant de 220 K€.

Chapitre 76 – Produits financiers pour 2 376.36 euros

Chapitre 77 - Produits exceptionnels pour 23 298.23 euros.

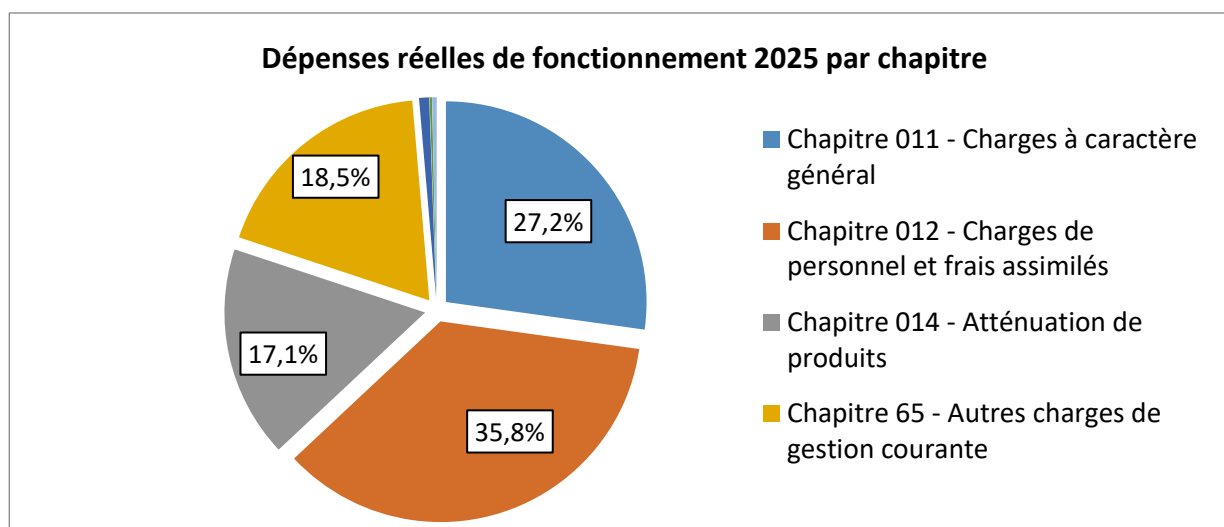
Le chapitre comprend principalement des régularisations d'écritures sur exercices antérieurs et des recettes de cessions pour un montant de 17 K€ cette année.

Chapitre 78 – Reprise sur amortissement et provisions pour 210 000.00 euros.

Le chapitre comprend une reprise de provision constituée en 2018 dans le cadre du dossier Méthaval afin de prendre en charge l'annulation de la créance pour liquidation au chapitre 65.

1.2/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel (chapitre 012) représentent 35.8 % des dépenses réelles de fonctionnement et les charges à caractère général (chapitre 011) 27.2 %. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et les atténuations de produits (chapitre 014) arrivent ensuite avec respectivement 18.5 % et 17.1 % des dépenses. Les autres chapitres cumulés représentent 1.4 % des dépenses.



Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 43 720 906.99 euros en 2025 contre 44 960 958.18 euros en 2024, soit une baisse de 1 240 051.19 euros.

Le tableau ci-après reprend l'évolution des dépenses de fonctionnement pour les années 2023 à 2025.

Chapitres	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 752 163,96 €	10 851 070,43 €	11 231 313,79 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimi.	15 837 187,28 €	16 120 986,69 €	14 792 222,85 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	6 609 943,42 €	6 348 338,46 €	7 049 768,22 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	6 841 569,21 €	8 543 533,01 €	7 657 302,17 €
Chapitre 66 - Charges Financières	229 770,67 €	322 931,40 €	332 713,02 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	534 725,49 €	32 664,62 €	79 573,60 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	120 000,00 €	120 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	39 925 360,03 €	42 339 524,61 €	41 292 893,65 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections	2 506 084,16 €	2 621 433,57 €	2 428 013,34 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	42 431 444,19 €	44 960 958,18 €	43 720 906,99 €

a/ Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général se montent à 11 231 313.97 euros contre 10 851 070.43 euros en 2024 soit une hausse de 380 243.36 euros.

Libellé	2023	2024	2025	Variation N / N-1
60 - Achats et variations de stocks	1 149 084,50 €	1 454 919,31 €	1 465 168,37 €	10 249,06 €
61 - Services extérieurs	6 769 039,51 €	7 411 435,44 €	7 628 357,66 €	216 922,22 €
62 - Autres services extérieurs	1 779 199,01 €	1 918 534,45 €	2 113 788,36 €	195 253,91 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	54 840,94 €	66 181,23 €	23 999,40 €	-42 181,83 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	9 752 163,96 €	10 851 070,43 €	11 231 313,79 €	380 243,36 €

Achats et variations de stocks : hausse de 10 249.06 euros

Les charges au 60 – Achats sont stables en 2025. Néanmoins, quelques variations sont à noter.

Les dépenses de fluides (**6061x : eau – électricité – chauffage**) constituent le premier poste de dépenses avec 789 K€ en 2025 soit une augmentation de près 49 K€ par rapport à 2024.

Une autre augmentation concerne le compte **6042 – Achats de prestation de services** en hausse de 53 K€ à 278 K€. Le compte regroupe les prestations extérieures de l'Etincelle et désormais les prestations de fournitures de repas des équipements enfance - jeunesse. Parallèlement, les dépenses d'**alimentation au 60623** sont en baisse de 69 K€.

Enfin, la dernière variation importante concerne le compte **6064 – Fournitures administratives** qui comptabilisait en plus des fournitures type papier, enveloppes, stylos etc. les dépenses de maintenance des copieurs. Les dépenses baissent de 44 K€ à 40 K€ et ces frais sont désormais imputés au 6156.

Les autres variations de ce bloc de dépenses, à la hausse comme à la baisse, sont peu significatives.

Services extérieurs : hausse de 216 922.22 euros

Première charge du chapitre, les dépenses de prestations de services au **compte 611** sont en baisse de 208 K€ à 5.75 M€. Ce compte regroupe principalement les dépenses de la DSP transport qui sont stables (4.97 M€) et la prestation de gestion des équipements jeunesse sur les secteurs des Abbayes et Fave-Meurthe-Galilée (508 K€). Une partie des dépenses ont également été réimputées vers le 62268 (voir ci-dessous) et vers le 65818 pour ce qui concerne les abonnements logiciels (voir p.14).

Les dépenses au **615221 – Entretien de Bâtiments publics** sont en hausse de plus 312 K€ à 474 K€, notamment pour couvrir le solde de dépenses prévues pour la reconstruction de la scierie de la Hallière.

Les dépenses enregistrées au **617 – Etudes et recherches** sont en baisse importante (- 138 K€ à 118 K€) après avoir enregistré d'importantes dépenses en 2024 (MOE de la Hallière, stratégie de communication, études radon etc.).

En 2025, les dépenses au **615232 – Entretien de réseaux** poursuivent leur progression (+ 91 K€ à 329 K€) notamment du fait de la progression des charges d'eaux pluviales. Celles-ci sont refacturées par ailleurs dans le cadre des attributions de compensation.

Enfin, la hausse des contrats d'assurance se poursuit avec une augmentation de 35 K€ cette année encore à 169 K€ au compte **6161 – Assurances multirisques**.

Les autres variations de ce bloc de dépenses, à la hausse comme à la baisse, sont moins significatives.

Autres services extérieurs : hausse de 195 253.91 euros

Les principales variations des autres services extérieurs sont mentionnées ci-après.

Les dépenses d'**honoraires, conseils (compte 62268)** sont en hausse de 102 K€ à 135 K€. Il regroupe désormais les cabinets de MOE pour le suivi de la DSP transport, des marchés de fluides, de reprographie, d'assurance etc. précédent enregistrés au 611.

Les dépenses au **6227 - frais d'actes et de contentieux**, difficile à estimer, sont quasi nulles cette année à 1 720 € (- 42 K€) après une année 2024 marquée par plusieurs contentieux.

Les dépenses au **6231 – Annonces et insertions** sont en hausse de 49 K€ à 57 K€. Il s'agit d'achat d'unités de publication pour les marchés publics. Les unités sont achetées en volume pour une durée de 2 à 3 ans.

62875 – Remboursement de frais aux communes membres est en hausse de 220 K€, les frais d'entretien et d'éclairage public de la ZAC de SDDV (166 K€) sont désormais comptabilisés à ce compte (précédemment au chapitre 65).

Enfin, une baisse importante est à noter au **6288 – Autres** (-125 K€ à 105 K€) suite à la comptabilisation de remboursement de mise à disposition d'agents au chapitre 012 pour près de 95 K€ en 2025. Le reste des dépenses concernent des prestations et animations liées à l'environnement, le conservatoire ou encore la distribution du magazine de l'Agglo.

Impôts, taxes et versements assimilés : baisse de 42 181.83 €

La baisse concerne le compte **637 – Autres impôts et taxes** (- 40 K€), qui enregistraient les droits d'auteur et taxes liées à la programmation de l'Etincelle. Ces dépenses sont désormais imputées au chapitre 65 (voir p.14).

b/ Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Les charges de personnel se montent à 14 792 222.85 euros contre 16 120 986.69 euros en 2024, soit une baisse de 1 328 763.84 euros pour le budget principal seul. Cette baisse est liée à la mise en place d'un train de paie spécifique au budget REOMI au 1^{er} janvier 2025 pour un montant de 2 154 196.83 euros. A périmètre constant, le budget principal aurait été en hausse de 825 432.99 euros.

Le tableau ci-dessous reprend les données consolidées du chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés de la CASDDV. Pour le budget déchets, les dépenses ne sont pas indiquées pour les années 2023 et 2024 afin de ne pas comptabiliser la masse salariale réelle et la refacturation du budget principal au budget annexe.

Chapitre 012	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	Ecart 2025 / 2024
Budget principal	15 837 187,28 €	16 120 986,69 €	14 792 222,85 €	-1 328 763,84 €
Budgets eau assainissement	1 245 392,01 €	1 286 011,88 €	1 582 474,82 €	296 462,94 €
Budget déchets			2 154 196,83 €	2 154 196,83 €
CASDDV - Tous budgets	17 082 579,29 €	17 406 998,57 €	18 528 894,50 €	1 121 895,93 €

Le chapitre 012 comprend la masse salariale (salaires et charges pour les agents,) qui constitue environ 90% des dépenses, et les autres charges de personnel (personnel mis à disposition, frais d'assurance, médecine du travail, etc.).

Tous budgets confondus, la masse salariale est en augmentation de 739 K€ soit une hausse de 4.4 % (pour mémoire 5.1 % l'année précédente). Les mesures exogènes, c'est-à-dire imposées à la collectivité, représentent 51.6 % de l'augmentation globale

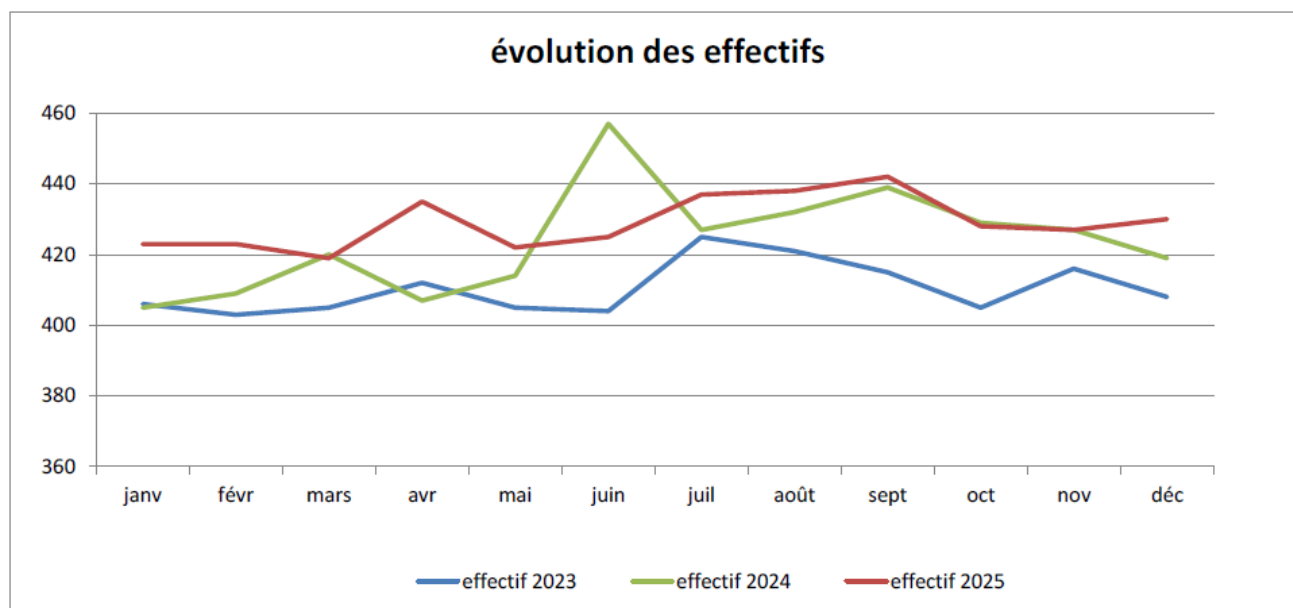
L'évolution se décompose comme suit :

- Le solde des départs et arrivées, y compris contractuels et saisonniers, représente une hausse de 299 K€ supportée en grande partie par les régies eau et assainissement et dans une moindre mesure par le budget principal ;
- Les évolutions statutaires représentent un surcoût de 370 K€ principalement sur le budget principal et déchets dont le statut est public ; notamment le glissement vieillesse technicité (GVT) pour 205 K€, l'augmentation du taux de cotisation CNRACL de 3% pour 182 K€ et l'augmentation du taux de cotisation URSSAF maladie de 1% pour 61 K€. Ces hausses sont en partie compensées par l'absence de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 78 K€ cette année ;
- Les activités des services, composées des heures supplémentaires, complémentaires et du compte épargne temps, sont en baisse de 10 K€ ;
- Les autres facteurs venant impacter la masse salariale (régularisations, temps de travail, congés maternité, demi-traitement etc.) représentent une hausse de 80 K€.

Effectifs :

La Communauté d'Agglomération a enregistré 136 mouvements de personnel au cours de l'exercice, dont 66 non permanents (remplaçants, saisonniers, stagiaires, etc.), pour atteindre 430 agents au 31 décembre 2025 (nombre de bulletins de paie émis) et 387,0 équivalents temps plein (ETP), contre, respectivement, 419 et 375,4 au 31 décembre 2024.

40 agents ont rejoint la collectivité en 2025 sur des emplois permanents, dont 2 à la direction des déchets et 5 aux régies pour répondre à la reprise en direct des services eau et assainissement, quand 30 l'ont quittée, dont 4 à la direction des déchets et 2 aux régies.



Heures supplémentaires :

7 854 heures supplémentaires ont été payées en 2025, pour un coût global de 182 K€, contre 8 074 heures et 189 K€ en 2024, soit une diminution du nombre d'heures de 2,7 % et du coût de 4,1 %.

La baisse des heures supplémentaires concerne une majorité de services (17 sur 28) mais certains ont vu leur nombre significativement augmenter, sans grande conséquence cependant en termes de coût. Les Conservatoires et la direction des Déchets restent les deux principaux producteurs d'heures supplémentaires et représentent à eux seuls 56,4 % du coût global.

Ce montant de 182 K€, correspondant au salaire brut chargé de 4,4 équivalents temps plein (ETP) catégorie C titulaire, représente 1,0 % de la masse salariale globale.

Sans impact sur le budget de la collectivité, les heures supplémentaires récupérées (non rémunérées) représentent, avec 5 024 heures (4 309 en 2024), l'équivalent de 3,1 ETP et un coût de 124 K€ (104 K€ en 2024).

Atténuation de la masse salariale :

Une partie des dépenses de salaires est couverte au titre de la mutualisation et des mises à disposition pour 3,842 M€ (déduite des attributions de compensation ou refacturée aux communes membres ou établissements publics partenaires).

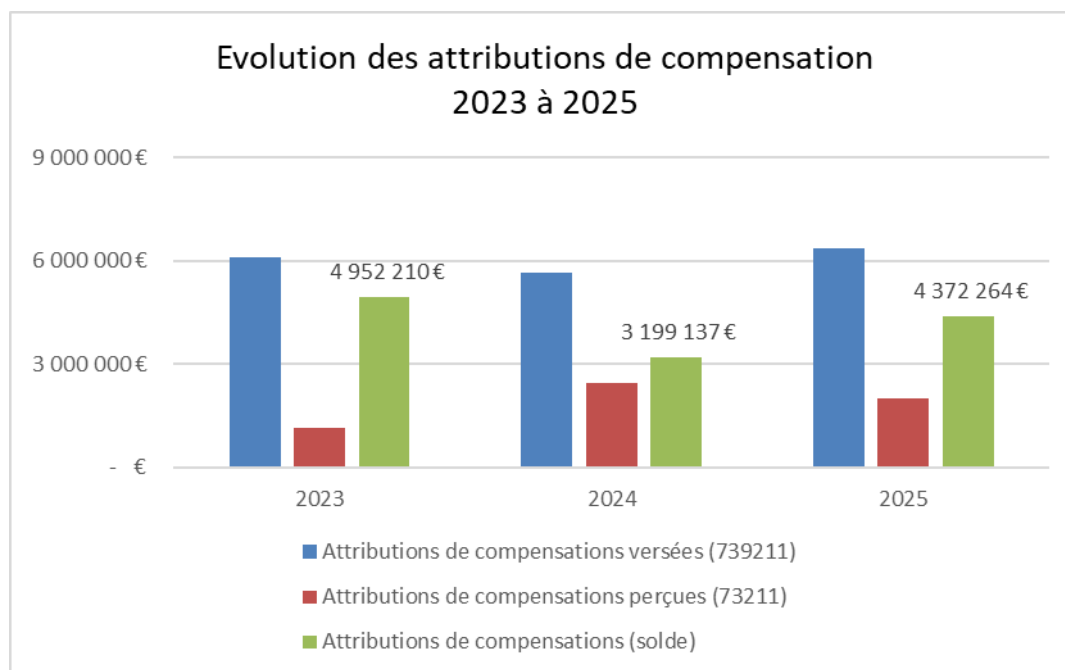
Enfin, 731 K€ sont compensés par ailleurs : participation de l'Etat et des organismes partenaires au titre des contrats aidés et des postes subventionnés, assurances, remboursement de la part salariale des chèques déjeuners, délégation syndicale, etc.

Le total des atténuations de la masse salariale s'élève à 4 572 315 euros.

c/ Chapitre 014 – Atténuations de produits

La principale dépense de ce chapitre concerne les attributions de compensations (AC) versées aux communes membres. En 2025, les AC versées sont en hausse importante. 2024 avait comptabilisé une écriture de rattachement négative de 440 K€ venant complexifier la lecture dans le temps. De plus, 2025 a vu une régularisation (y compris sur exercices antérieurs) des AC liées aux chaufferies transférées en 2019 pour un montant total de 86 K€.

Les attributions figurent en dépenses (attributions versées : 6 375 558 euros) et en recettes (attributions reçues : 2 003 294 euros – Voir page 4). Le solde des attributions de compensation s'établit à 4 372 264 euros en 2025.



d/ Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Depuis le 1^{er} janvier 2024 et le passage en nomenclature comptable M57, certaines imputations comptables du chapitre 67 ont été intégrées au chapitre 65. Afin de pouvoir suivre les dépenses sur la période 2023-2025, celles-ci ont été retraitées pour 2023 (les comptes sont indiqués avec un astérisque *).

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 7 657 302.17 euros contre 8 543 533.01 euros en 2024, soit une baisse de 886 230.84 euros.

Compte	CA 2023 retraité	CFU 2024	CFU 2025
65132 - Prix		813,42 €	3 421,06 €
65311 - Indemnités de fonction	353 820,85 €	355 016,64 €	358 602,50 €
65312 - Frais de mission et déplacement	370,80 €	419,84 €	487,90 €
65313 - Cotisation retraite	17 584,98 €	17 574,24 €	17 451,72 €
65314 - Cotisation de sécurité sociale - Part patronale	80 408,89 €	81 538,59 €	80 585,68 €

65315 - Formation	- €	3 585,96 €	1 750,00 €
653172 - Cotisations fonds de fin. de l'alloc. de fin de mandat	657,59 €	- €	1 434,42 €
6541 - Créances admises en non-valeur	- €	4 417,05 €	- €
6542 - Créances éteintes	- €	- €	202 380,49 €
6553 - Participation service d'incendie	2 412 893,32 €	2 520 711,65 €	2 579 641,91 €
65568 - Autres contributions	348 282,40 €	450 981,20 €	449 691,45 €
6558 - Autres contributions obligatoires	1 965 846,32 €	1 860 178,00 €	1 680 000,00 €
657341 - Subv. communes membres du GFP	556 582,60 €	752 063,00 €	771 625,00 €
657358 - Subv. autres groupements	31 676,20 €	31 809,98 €	38 748,63 €
65736222 - Subv. organismes dotés de la personnalité morale *	484 949,71 €	313 000,00 €	345 000,00 €
657381 - Subv. Autres établissements publics locaux	- €	- €	4 000,00 €
657382 - Subv. organismes publics divers	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
65741 - Subv. ménages	- €	3 159,00 €	1 944,00 €
65748 - Subv. autres personnes de droit privé	648 566,00 €	709 479,00 €	575 323,00 €
65811 - Droits d'utilisation - informatique en nuage	22 595,23 €	33 563,21 €	8 576,70 €
65818 - Droits d'utilisation - Autres	52 282,76 €	19 018,51 €	118 814,05 €
65821 - Déficit des budgets annexes à caractère adm.	350 000,00 €	- €	- €
6583 - Pénalités sur marchés *	44,04 €	17 917,29 €	- €
65883 - Déficits sur opérations de gestion	- €	74,00 €	1 709,42 €
65888 - Autres *	6 614,27 €	1 364 212,43 €	412 114,24 €
TOTAL	7 333 175,96 €	8 543 533,01 €	7 657 302,17 €

Les principales variations sont mentionnées ci-dessous :

- **6542 – Créances éteintes** pour 202 K€ en 2025. Déjà évoqué en recettes de fonctionnement au chapitre 78, il s'agit de l'annulation comptable du titre de recette réalisé auprès du liquidateur de Méthaval ;
- **6553 – Service incendie** enregistre la contribution obligatoire au SDIS, la participation est en augmentation de 59 K€ cette année à 2.58 M€ ;
- **6558 – Autres contributions obligatoires** sont en baisse de 180 K€ à 1.68 M€. Le compte n'enregistre plus que la participation au déficit du budget Aquanova de la Ville de SDDV. Les frais d'entretien de la ZAC de SDDV sont désormais payés au 62875 (voir p.10) ;
- Les **subventions aux personnes de droit privé** (compte 65748) sont en baisse de 134 K€ à 575 K€ en 2025. Les dépenses renvoient aux subventions annuelles allouées aux associations du territoire. La baisse est liée à l'exercice 2024 qui avait enregistré un ensemble d'études stratégiques à verser sous forme de subventions (projet de territoire, projet de mobilité simplifié et Plan Climat Air Energie Territorial notamment) ;
- Les **droits d'utilisation au 658xx** renvoient principalement aux dépenses d'abonnement logiciel et aux droits d'auteurs de l'Etincelle désormais imputés ici en hausse de 75 K€ à 127 K€.

- Enfin, le compte **65888 – Autres** enregistre le reversement de la participation de certaines communes au financement des services EAU – ASSAINISSEMENT. Les dépenses de cette année ne concernent que 2025 contrairement à l'année précédente qui avait comptabilisé 2022 à 2024 expliquant l'écart conséquent de 952 K€.

e/ Chapitre 66 – Charges financières

Le montant des intérêts d'emprunts est en légère hausse à 332 713.02 euros contre 322 931.40 euros en 2024.

f/ Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les dépenses de ce chapitre ne comprennent plus que les titres annulés sur exercices antérieurs. Ils s'élèvent à 79 573.60 euros en 2025 dont 77 K€ de régularisation de titres émis par erreur par les anciennes communautés de communes sur la période de 2011 à 2016.

g/ Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et provisions

En 2025, la CASDDV a constitué pour 150 000 euros de provisions nouvelles : 30 000 euros au titre des créances douteuses, 120 000 euros au titre du gros entretien renouvellement de bâtiment.

2/ Les soldes intermédiaires de gestion

2.1/ l'excédent brut de fonctionnement

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à la différence entre les charges et les produits de gestion (charges et recettes courantes de la collectivité) corrigée des atténuations de charges et de produits.

	2022	2023	2024	2025
011 - Charges à caractère général	9 801 503,70	9 752 163,96	10 851 070,43	11 231 313,79
012 - Charges de personnel	15 281 721,82	15 837 187,28	16 120 986,69	14 792 222,85
65 - Subventions et participations	6 665 221,49	6 841 569,21	8 543 533,01	7 657 302,17
013 - Remboursements sur rémunération	297 864,24	255 967,11	275 700,97	249 472,94
Charges de gestion	31 450 582,77	32 174 953,34	35 239 889,16	33 431 365,87

70 - Produits des services	3 414 720,18	5 270 842,05	4 561 136,51	2 460 972,86
73 - Impôts et taxes	25 068 748,34	26 057 039,86	14 362 869,95	14 126 531,61
731 - Fiscalité locale	0,00	0,00	14 231 821,23	15 003 880,83
74 - Dotations et participations	10 765 756,77	12 173 870,07	11 506 971,37	11 470 566,04
75 - Produits de gestion courante	41 712,69	39 452,74	285 078,21	559 606,88
014 - Atténuation de recettes	6 728 718,59	6 609 943,42	6 348 338,46	7 049 768,22
Recettes de gestion	32 562 219,39	36 931 261,30	38 599 538,81	36 571 790,00

Excédent brut de fonctionnement	1 111 636,62	4 756 307,96	3 359 649,65	3 140 424,13
En % des produits de gestion	3,4 %	12,9 %	8,7 %	8,6%

L'excédent brut de fonctionnement 2025 s'établit à la baisse à 3 140 424.13 euros en lien avec la baisse constatée des charges et recettes de gestion. Exprimé en %, celui-ci est stable à 8,6%.

2.2/ le résultat financier

Le résultat financier correspond à la différence entre charges et les produits financiers.

	2022	2023	2024	2025
Charges financières CH66	225 271,38	229 770,67	322 931,40	332 713,02
Recettes Financières CH76	5 012,01	1 588,73	1 626,36	2 376,36
Résultat financier	-220 259,37	-228 181,94	-321 305,04	-330 336,66

2.3/ CAF brute et CAF nette

La Capacité d'Autofinancement Brute (CAF Brute) permet de mesurer la marge dégagée par la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissements.

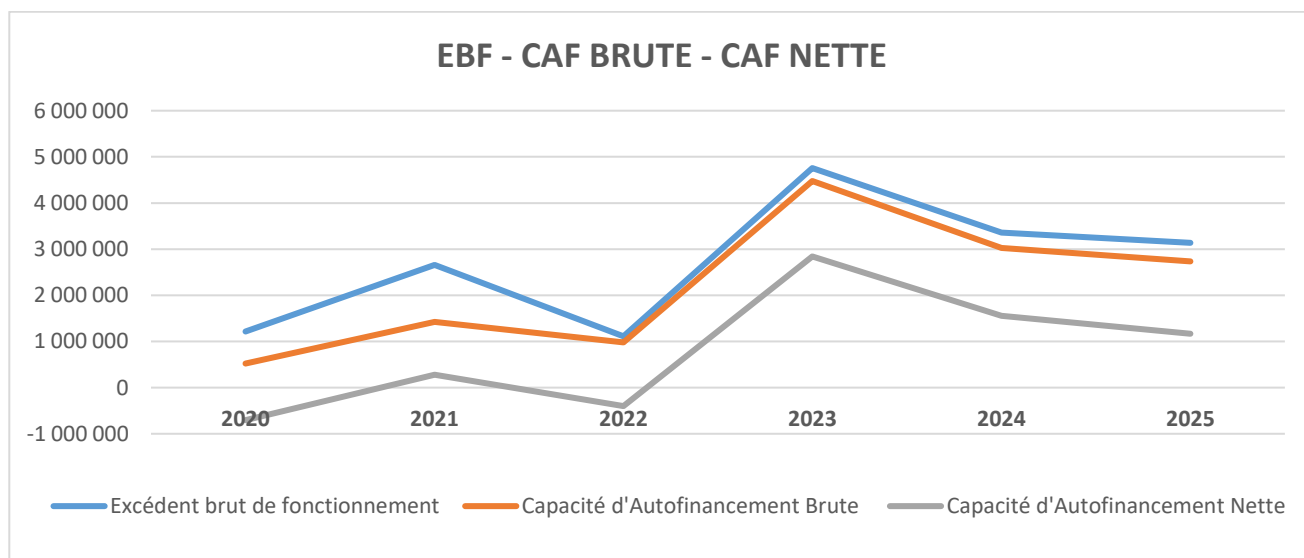
Elle se calcule à partir de l'EBF auquel on ajoute le résultat financier ainsi que le solde des produits et charges exceptionnels (chapitres 67 et 77).

La Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Nette) permet de mesurer l'auto financement disponible après avoir couvert la charge de la dette en investissement (c/1641).

	2022	2023	2024	2025
Excédent brut de fonctionnement	1 111 636,62	4 756 307,96	3 359 649,65	3 140 424,13
Résultat financier	-220 259,37	-228 181,94	- 321 305,04	-330 336,66
Autres produits et charges exc. Réels	91 778,63	-51 851,74	- 10 863,59	-74 010,37
Capacité d'Autofinancement Brute	983 155,88	4 476 274,28	3 027 481,02	2 736 077,10
Annuité en capital de la dette	1 384 508,34	1 634 500,23	1 473 448,38	1 567 306,33
Capacité d'Autofinancement Nette	-401 352,46	2 841 774,05	1 554 032,64	1 168 770,77

Après une forme de retour à la normale en 2024, l'exercice 2025 marque un retrait à 1 168 770.77 euros.

Néanmoins, il est rappelé que l'exercice budgétaire 2024 a été marqué par plusieurs flux financiers exceptionnels notamment en recettes venant complexifier la lecture dans le temps.



3/ Section d'investissement

L'exécution de la section d'investissement du budget principal s'établit à 12 778 460.22 euros en recettes et 12 869 082.87 euros en dépenses. Le résultat d'exécution 2025 est déficitaire de 90 622.65 euros.

Le solde d'exécution 2024 était déficitaire de 3 287 233.93 euros.

Le résultat de clôture de la section est donc déficitaire de 3 377 856.58 euros en 2025.

Il est rappelé que le budget principal avait anticipé la dissolution du budget Activités économiques en portant les dépenses du programme Cambium dès 2025 afin de simplifier la gestion de l'actif comptable. Aussi, ce résultat déficitaire était attendu et il est couvert par le résultat excédentaire du budget dissous qui est de 3 287 684.56 euros au 31 décembre 2025.

Compte tenu de ces éléments et du solde des reports (déficitaire de 1 873 565.05 euros), le besoin de financement cumulé à couvrir par la section de fonctionnement est de 1 963 737.07 euros.

3.1/ Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, hors reports, s'élèvent à 12 778 460.22 euros en 2025.

CHAPITRES	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 137 815,31 €	263 326,29 €	3 779 776,21 €
Chapitre 13 - Subventions d'équipement	2 086 354,81 €	1 418 959,57 €	1 866 618,96 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00 €	1 516 078,00 €	9 348,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	5 292,00 €	- €	- €
Chapitre 21 - Immobilisations incorporelles	2 581,56 €	- €	5 679,25 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	- €	15 000,00 €	17 371,86 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	327 256,87 €
Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers	- €	267 677,18 €	42 455,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	5 732 043,68 €	3 481 041,04 €	6 048 506,15 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	2 506 084,16 €	2 621 433,57 €	2 428 013,34 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	1 857 959,95 €	2 013 231,21 €	4 301 940,73 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 096 087,79 €	8 115 705,82 €	12 778 460,22 €

Hors opérations d'ordre, les recettes réelles atteignent 6 048 506.15 euros dont le détail est présenté ci-après.

a/ Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

Les recettes de ce chapitre sont constituées du FCTVA à hauteur de 854 452.91 euros et l'excédent de fonctionnement capitalisé issu de l'affectation du résultat 2024 à hauteur de 2 909 179.12 euros.

b/ Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement encaissées cette année s'élèvent à 1 866 618.96 euros.

Le Conseil Régional Grand-Est a été le principal financeur de la CASDDV avec 919 K€ de subventions versées en 2025.

Viennent ensuite :

- L'Etat et ses agences (Agence de l'Eau, DRAC, etc.) : 611 K€ ;
- Le Conseil Départemental des Vosges : 313 K ;
- La CAF : 24 K€.

Ces encaissements de subventions ont principalement concerné :

- Le pôle culturel et touristique « La Boussole » : 815 K€ ;
- Le Pôle d'Echange Multimodal de Saint-Dié-des-Vosges et Raon l'Etape : 487 K€ ;
- Les travaux de valorisation du Château de Pierre Percée : 181 K€ ;
- Subventions diverses pour de nombreux dossiers : PLUIH, travaux dans les maisons France Services, création des sentiers de mémoires, acquisition et restauration d'œuvres au musée, travaux à l'office de tourisme de Senones, travaux au rond pré et acquisition petite-enfance, travaux de restauration écologique etc. : 384 K€.

c/ Chapitre 16 – Emprunts de dettes assimilées

En 2025, la CASDDV n'a pas tiré d'emprunt. Elle a seulement perçu une aide de la CAF sous la forme d'un emprunt à taux zéro pour un montant de 9 348 euros.

Néanmoins, il est précisé que 1 500 000.00 euros d'emprunt auprès de la Banque des Territoires ont été intégrés dans les restes à réaliser 2025 dont les caractéristiques sont reprises ci-dessous :

- Taux indexé : livret A + 0.5 %
- Durée : 25 ans
- Type d'amortissement : trimestriel avec amortissement prioritaire

d/ Autres chapitres

Les recettes enregistrées au chapitre 21 et 23 concernent des régularisations d'écritures comptables.

Le chapitre 27 a enregistré des recettes exceptionnelles qui sont constituées par :

- Un titre émis auprès du liquidateur suite à la liquidation de Méthaval pour 202 K€ ;
- L'intégration du résultat d'investissement du budget ZAC pour 110 K€ ;
- Le remboursement partiel (15 K€ sur un total versé de 50 K€) d'une avance réalisée auprès de la Région Grand-Est afin de constituer un fonds de résistance lié à la crise COVID pour soutenir la trésorerie des associations, entrepreneurs, agriculteurs et petites entreprises dont un premier bilan a été réalisé au 31 décembre 2024.

Le chapitre 45 a enregistré les recettes de l'opération vente de récupérateurs d'eau. Elles sont constituées de la participation des usagers à hauteur de 42 K€.

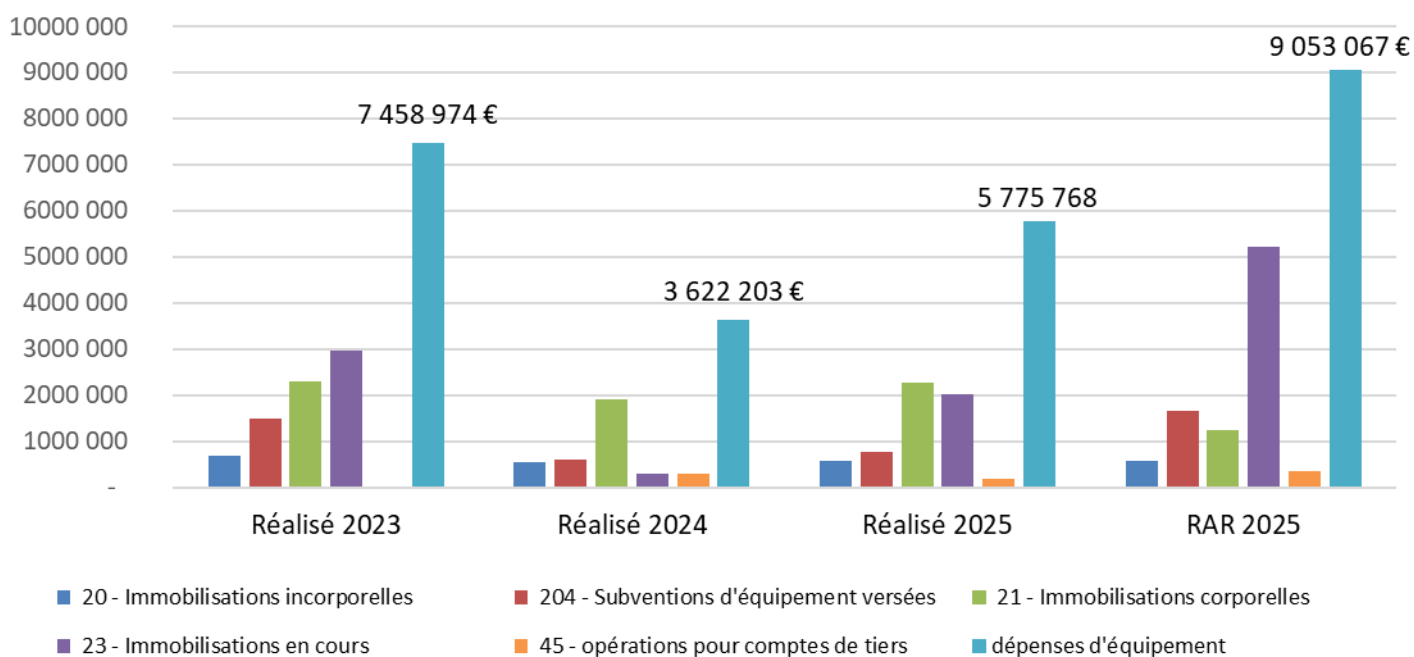
3.2/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, hors reports, s'élèvent à 12 869 082.87 euros en 2025.

CHAPITRES	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	6 463,92 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 634 500,23 €	1 473 448,38 €	1 567 306,33 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	692 643,44 €	529 316,59 €	562 884,10 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	1 485 761,26 €	600 207,98 €	765 499,24 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2 307 901,18 €	1 916 594,80 €	2 265 234,22 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	2 972 668,30 €	282 747,42 €	2 014 432,56 €
Chapitre 26 - Participations et créances rattachées	0,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	2 000 000,00 €	202 380,49 €
Chapitre 45 - Opérations pour comptes de tiers	0,00 €	293 336,57 €	167 717,48 €
TOTAL DEPENSES REELLES	9 099 938,33 €	7 100 651,74 €	7 575 454,42 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	768 144,29 €	2 163 199,23 €	991 687,72 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	1 857 959,95 €	2 013 231,21 €	4 301 940,73 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 726 042,57 €	11 277 082,18 €	12 869 082,87 €

Hors opérations d'ordre, les dépenses réelles atteignent 7 575 454.42 euros dont le détail est présenté ci-après dont 5 775 767.60 euros de dépenses d'équipements (chapitres 20, 204, 21, 23 et 45).

Dépenses d'équipement 2023 à 2025



a/ Restes à réaliser 2025

Le niveau de reste à réaliser en dépenses pour 2025 est de 9 053 066.62 d'euros, montant supérieur aux dépenses d'équipement des années précédentes. Il reflète les investissements déjà intégrés dans le résultat comptable de l'exercice.

Il est rappelé la réglementation à ce sujet : hors gestion en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP), tout engagement juridique pris (marché, bdc, convention, devis etc.), vaut engagement comptable ce qui peut créer un décalage entre besoins financier et budgétaire. Une réflexion sur la gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement est en cours afin de mieux articuler cette gestion.

Les principales dépenses (> 200 K€ et représentant 87% des reports) intégrées aux RAR 2025 concernent :

- Le programme Cambium dont une partie des travaux du bâtiments St-Louis pour 3.67 M€ ;
- Les Fonds de concours pour 945 K€ ;
- Des travaux de restauration et de préservation des milieux naturels pour 839 K€ ;
- Les travaux du Château de Pierre Percée pour 447 K€ ;
- Les travaux de réfection du Musée Pierre Noel pour 411 K€ ;
- L'acquisition de foncier pour le programme Dolto 350 K€ ;
- Des subventions d'aides à l'immobilier et FSCOP pour 280 K€ ;
- Les travaux à la pépinière d'entreprises pour 249 K€ ;
- Les subventions dans le cadre du Programme Habiter Mieux pour 257 K€ ;
- Des travaux d'eaux pluviales pour 215 K€ ;
- Les dossiers OPAH-RU pour 213 K€.

b/ Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Le chapitre enregistre les études, diagnostics, frais de maîtrise d'œuvre et assimilés en lien avec la réalisation des documents d'urbanisme, des opérations de travaux, ou à des études stratégiques. Le chapitre comprend également les achats de logiciels ou assimilés ainsi que les frais d'insertion pour les marchés de travaux.

En 2025, 562 884.10 euros ont été réalisés sur les projets suivants :

- 193 K€ pour l'élaboration du PLUIH et pour les documents d'urbanismes des communes ;
- 114 K€ d'études et frais de MOE pour l'opération de valorisation du château de Pierre-Percée ;
- 71 K€ de frais de conception des sites internet de la CASDDV et de l'Étincelle ;
- 43 K€ d'études et de MOE relatives aux programmes de restauration des cours d'eau ;
- 39 K€ d'études préalables relatives au projet Cartier Bresson ;
- 22 K€ d'études et frais de MOE pour la valorisation du chemin des déportés ;
- 17 K€ d'études préalables relatives au projet de construction d'une Maison de l'enfance ;
- 20 K€ d'études pour le traitement de la friche du Souche dont MOE pour la réalisation du pont ;
- 44 K€ d'études et frais d'insertion divers.

c/ Chapitre 204 – Subventions d'équipements versées

La CASDDV a consacré 765 499.24 euros en 2025 au versement des subventions d'équipement suivantes :

- 254 K€ versés au titre des aides à l'immobilier d'entreprise ou du FSCOP ;
- 240 K€ versés pour le projet de cinéma Nova Ciné ;
- 144 K€ versés dans le cadre des fonds de concours ;
- 100 K€ versés pour le Programme Habiter Mieux ou pour des audits énergétiques ;

- 27 K€ versés pour un dossier de rejets d'eau pluviale et le PEM de Raon-l'Etape.

d/ Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Le chapitre 21 retrace les acquisitions et les travaux réalisés dans l'année.

En 2025, 2 265 234.22 euros ont été réalisés sur les projets suivants :

- 423 K€ d'acquisition et d'aménagement dans les bâtiments techniques de Sainte-Marguerite ;
- 292 K€ d'investissements pour l'Etincelle dont remise à niveau technique des salles de représentation avec notamment la mise en place d'éclairage LED à l'espace George Sadoul et des aménagements sanitaires à la salle Cholley du Musée ;
- 277 K€ de travaux de réfection d'ouvrages d'eaux pluviales ;
- 242 K€ de réalisation d'un ouvrage de franchissement sur le site du Souche ;
- 134 K€ d'acquisitions de matériel informatique pour l'ensemble des services de la collectivité ;
- 80 K€ d'achats de véhicules pour l'ensemble des services ;
- 79 K€ d'investissements sur le chemin des déportés de Moussey au Saulcy
- 74 K€ d'investissements pour les programmes de restauration des cours d'eau et achats de terrains dans le cadre de la politique de préservation des milieux naturels ;
- 71 K€ d'acquisitions et d'aménagements au Musée Pierre Noël ;
- 69 K€ d'investissements divers sur l'ensemble des équipements enfance - jeunesse ;
- 67 K€ de réfection extérieure des locaux jeunesse au Rond Pré à Senones ;
- 50 K€ d'investissements pour la mise en place du campus connecté ;
- 46 K€ de mobiliers et d'aménagements pour les locaux De Lassus ;
- 42 K€ de travaux sur les voies vertes ;
- 42 K€ d'investissements à la Boussole et sur l'ensemble des Médiathèques du territoire ;
- 277 K€ d'acquisitions et travaux divers.

e/ Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Le chapitre 23 retrace principalement les programmes de travaux réalisés sur plusieurs exercices budgétaires.

En 2025, 2 014 432.56 euros ont été réalisés sur les projets suivants :

- 799 K€ de dépenses dans le cadre du programme CAMBIUM ;
- 612 K€ de travaux de consolidation et de valorisation du Château de Pierre Percée ;
- 205 K€ de travaux d'aménagement de bureaux au bâtiment De Lassus ;
- 153 K€ de solde pour le PEM de Raon-l'Etape ;
- 138 K€ de solde pour le programme de la Boussole et d'office de tourisme intercommunal ;
- 36 K€ de travaux d'eau pluviale rue du Nouvel Hôpital à SDDV ;
- 22 K€ de frais de restauration d'œuvres culturelles ;
- 49 K€ d'autres dépenses sur la pépinière d'entreprises, Cartier Bresson ou encore restauration des cours d'eau ;

f/ Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers

Comme vu précédemment en recette, le chapitre 45 a enregistré cette année les dépenses de l'opération vente de récupérateurs d'eau pour un montant de 167 717.48 euros.

g/ Dépenses financières (chapitres 16, 26 et 27)

Les dépenses du chapitre 16 sont constituées du remboursement en capital des emprunts pour un montant de 1 567 306.33 euros cette année.

Les dépenses du chapitre 26 correspondent à l'achat de 300 actions de la SPL Sud Lorraine Ingénierie Mutualisée Territoires (SLIM Territoires).

Déjà évoqué dans le rapport, le chapitre 27 correspond à la dernière écriture liée au dossier Méthaval (au total 4 écritures équivalentes : 2 en dépenses et 2 en recettes de 202 K€).

4/ Structure et gestion de la dette (tous budgets)

4.1/ Vue d'ensemble

Au 31 décembre 2025, l'encours de la Communauté d'Agglomération est composé de 90 emprunts pour un total de 40 268 772,34 euros soit un désendettement de 2,9 M€ sur l'exercice.

Le taux moyen appliqué sur les échéances 2025 est de 2,30 %.

	31/12/2025
Encours	40 268 772,34
Nbre d'emprunts	90
Durée résiduelle	15 ans 5 mois
Vie moy. Résiduelle	8 ans 1 mois
Taux moyen annuel	2,30%
Taux act. Résiduel	1,60%
Taux de marché	2,67%
Marge moyenne	0,59%

Avec l'intégration du stock d'emprunt issu du budget Activités économiques, le budget principal porte désormais 59,28 % de la dette de la CASDDV, le détail par budget est présenté ci-dessous.

Budget	Capital restant dû	%
Communauté d'Agglomération Saint-Dié-des-Vosges	23 871 575,06	59,28%
Budget ASSAINISSEMENT	10 653 650,38	26,46%
Budget EAU	4 408 908,68	10,95%
Budget REOMI	1 334 638,22	3,31%
Total	40 268 772,34	100,00%

4.2/ Structure

Structure par type de taux

Type	Capital restant dû	%
Fixe	35 792 266,43	88,88%
Indexé	3 317 660,17	8,24%
Structuré	1 158 845,74	2,88%
Total	40 268 772,34	100,00%

La dette est surtout composée de produits à taux fixe : 88,88 %.

Présentation GISSLER :

97,12 % de la dette est notée A1 selon la classification de GISSLER, niveau de risque le plus faible. La classification A1 comprend les emprunts à taux fixes et les emprunts indexés simples.

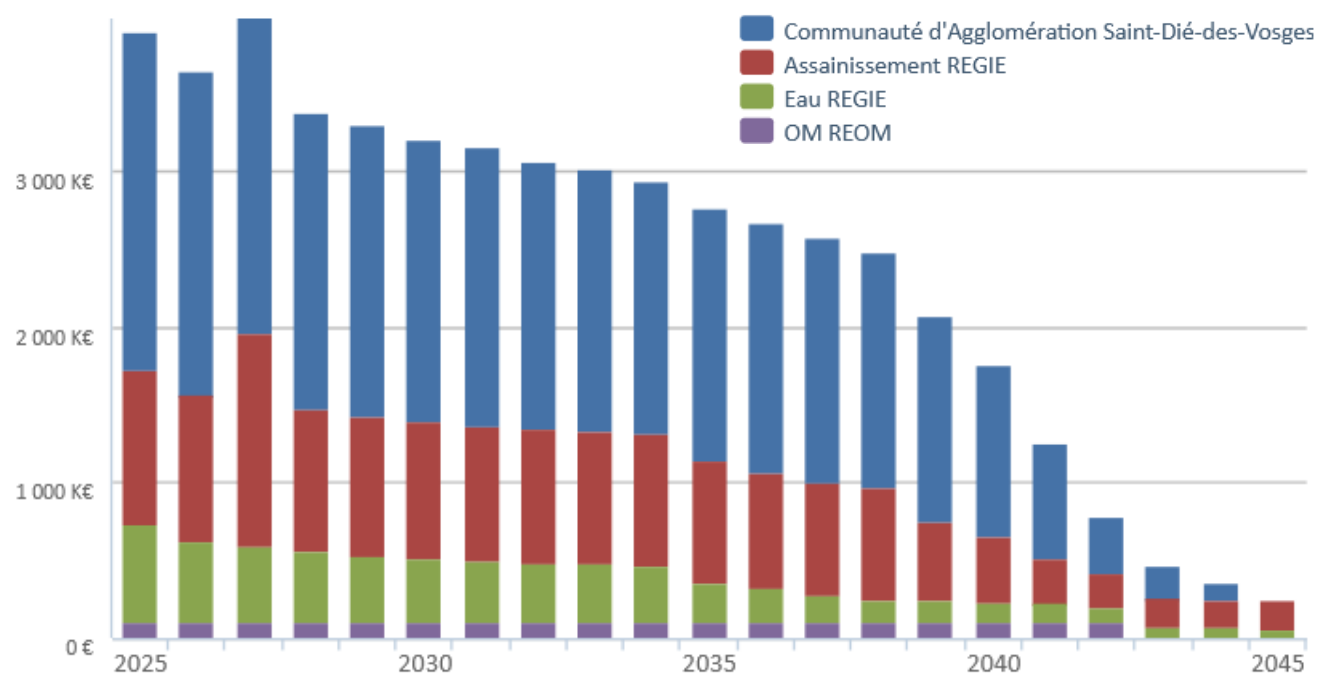
Présentation Gissler	Capital restant dû	%
A1	39 109 926,60	97,12%
B1	198 845,74	0,49%
D1	960 000,00	2,38%
Total	40 268 772,34	100,00%

Les contrats structurés (B1 et D1) ne représentent plus que 2,87 % de l'encours : les modalités de calcul des taux ne comportent pas de risques à court et moyen terme.

4.3/ Extinction

Le graphique ci-dessous reprend l'extinction des annuités (capital + intérêts) par budget pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2045.

Si l'extinction des annuités possède un profil relativement classique avec une dégressivité progressive, il est néanmoins à noter un palier pour le budget ASSAINISSEMENT en 2027 avec la liquidation d'un emprunt à amortissement in fine, c'est-à-dire remboursement du capital en une fois avec la fin du contrat pour un montant de 440 K€.



4.4/ La dette garantie

Pour rappel, les garanties d'emprunt au bénéfice des personnes morales de droit public (bailleurs sociaux notamment) ne sont soumises à aucune disposition particulière.

Pour les personnes privées, il existe 3 règles visant à limiter les risques :

- Une collectivité ne peut garantir plus de 50% de ses recettes réelles de fonctionnement (RRF) ;
- Le montant garanti pour un même débiteur ne peut être supérieur à 5% des RRF de la collectivité ;
- Un même emprunt ne peut être garanti à plus de 50% (par une ou plusieurs collectivités).

Tous les emprunts garantis par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ont été souscrits par le bailleur social Le Toit Vosgien.

Les 24 lignes d'emprunts garantis représentent un encours de 10 918 529.46 d'euros au 31 décembre 2025, soit 24.75 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

RESULTATS CONSOLIDÉS

En plus du budget principal, la CASDDV disposait de 5 budgets annexes sur l'exercice budgétaire 2025 :

- 1 budget annexe pour le service déchets (REOMI) ;
- 1 budget annexe « Activités Economiques » dont les résultats seront repris sur le budget principal ;
- 1 budget annexe « Zones d'activités » ;
- 1 budget annexe pour le service eau ;
- 1 budget annexe pour le service assainissement.

Le résultat consolidé en fonctionnement est en progression de 394 K€ par rapport à 2024 ; il est de 12 430 246.60 euros en 2025. Il est à noter une nette progression des budgets eau et assainissement, respectivement en hausse de 627 K€ et 1.12 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Malgré le déficit affiché, le budget REOMI progresse également de 227 K€ cette année. Néanmoins, cette progression masque une problématique structurelle. Historiquement, les budgets déchets ont toujours connu un décalage important au niveau de leur gestion comptable.

Selon le principe d'annualité budgétaire, l'ensemble des charges et produits liés à l'exercice devraient être comptabilisés. Si le budget comptabilise bien 12 mois « glissants », l'ensemble des charges 2025 n'est pas pris en compte.

Le déficit réel du budget REOMI est estimé à 1,8 M€.

Le résultat consolidé en investissement est en léger retrait de l'ordre de 261 K€ ; il est de 5 716 072.62 euros.

Le résultat total cumulé 2025 est stable à 18 146 319.22 euros.

Résultats de clôture de l'exercice 2025 - Tous budgets

Budget	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Total 2025
Budget Principal	9 840 466,01	-3 377 856,58	6 462 609,43
Budget Déchets REOMI	-1 145 558,25	2 699 647,94	1 554 089,69
Budget Activités Economiques	250 908,75	3 287 684,56	3 538 593,31
Budget ZAC	0,00	0,00	0,00
Budget Eau	2 749 945,25	2 820 337,06	5 570 282,31
Budget Assainissement	734 484,84	286 259,64	1 020 744,48
TOTAL	12 430 246,60	5 716 072,62	18 146 319,22

Budget	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement	Total
Tous budgets 2022	10 189 724,72	9 769 422,32	19 959 147,04
Tous budgets 2023	10 232 430,29	8 569 424,69	18 801 854,98
Tous budgets 2024	12 036 432,84	5 977 126,40	18 013 559,24
Tous budgets 2025	12 430 246,60	5 716 072,62	18 146 319,22
Evolution 2025/2024	393 813,76	-261 053,78	132 759,98

BUDGET DÉCHETS REOMI

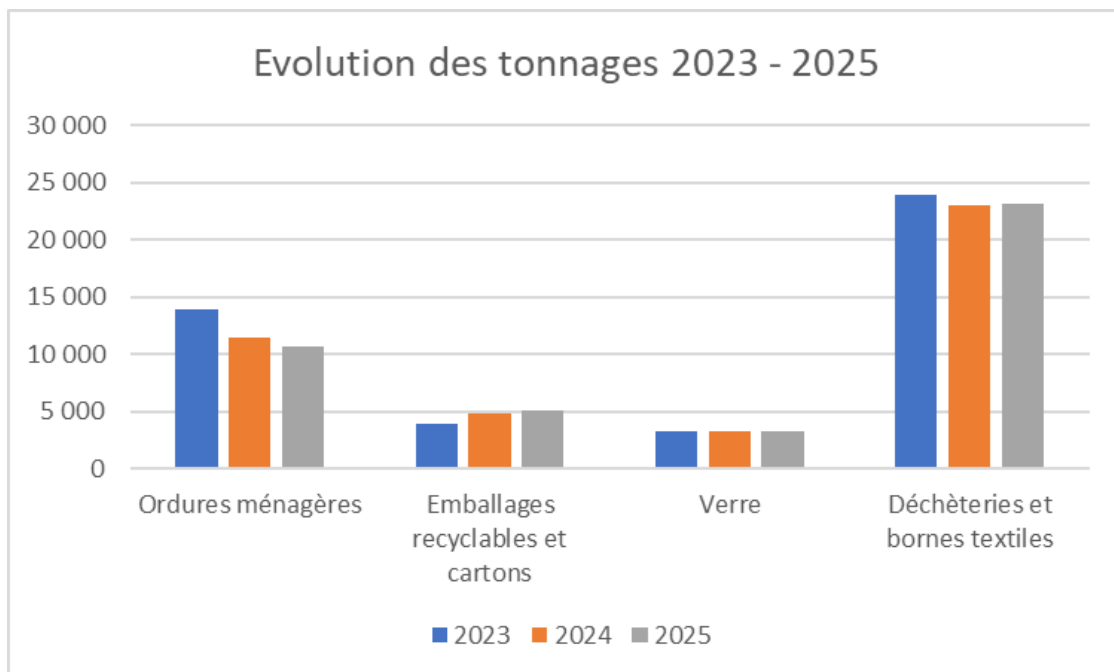
En 2025, le service déchets a principalement finalisé le déploiement de la redevance incitative : dotation en bacs, déploiement de point de tri semi enterrés, consolidation du fichier clients, facturations, etc.

Il a également commencé les réorganisations rendues nécessaires par les évolutions des tonnages.

Les tonnages continuent d'évoluer conformément aux attentes avec une baisse des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et une hausse des tonnes de collecte sélective et de certains flux de déchèteries. La collectivité a pris en charge plus de 42 000 tonnes de déchets sur l'année, en baisse de 6.6 % par rapport à 2023.

	2023	2024	2025
Ordures ménagères	13 927	11 500	10 697
Emballages recyclables et cartons	3 983	4 833	5 124
Verre	3 249	3 284	3 244
Déchèteries et bornes textiles	23 999	22 985	23 123
TOTAL	45 158	42 601	42 187

Le tonnage OMR a reculé de 23 % sur la période à moins de 10 700 tonnes. Les emballages hors verre ont progressé de près de 29 %, tandis que la collecte du verre est restée stable à 3 244 tonnes. Les tonnages en déchèterie ont diminué de 3.6 % mais cette tendance reste à confirmer, certains flux (gravats, déchets verts) étant sujets à de fortes variations d'une année sur l'autre.



1/ Section de fonctionnement

L'exécution budgétaire 2025 de la section de fonctionnement s'établit à + 226 516,32 €. Le résultat reporté 2024 était de – 1 372 074,57 €. Le résultat de clôture 2025 est donc de - 1 145 558,25 €.

1.1 / Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement progressent de 850 K€ à 11,03 M€ en 2025. Hors opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont en hausse de 1,30 M€.

chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
013	Atténuations de charges	- €	2 675,02 €	2 675,02 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	480 874,86 €	32 180,46 €	- 448 694,40 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	7 340 864,48 €	7 797 122,51 €	456 258,03 €
74	Subventions d'exploitation	- €	235 186,00 €	235 186,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 348 130,64 €	2 920 229,31 €	572 098,67 €
77	Produits exceptionnels	5 381,20 €	37 793,02 €	32 411,82 €
	Total Recettes	10 175 251,18 €	11 025 186,32 €	849 935,14 €

Ces évolutions se répartissent entre le chapitre 70 – ventes et prestations (+ 456 K€), le chapitre 74 – subventions d'exploitation (+ 235 K€) et le chapitre 75 - autres produits de gestion courante (+ 572 K€).

Les chapitres 70 et 75 représentent à eux seuls 97.5 % des RRF.

La principale recette de fonctionnement est la redevance incitative (compte 706) : 7,78 M€ en 2025. Compte tenu de la technicité de la mise en œuvre de cette facturation, une partie des recettes 2024 et 2025 est comptabilisée sur les exercices suivants ce qui complique les comparaisons entre exercices.

La deuxième recette par ordre d'importance figure au compte 7 588 : 2,90 M€ en 2025. Il s'agit des soutiens versés par les éco organismes sur les tonnes valorisées, ainsi que les reventes de matériaux. Ce dernier poste fluctue au gré de la dynamique économique et des besoins des entreprises en matières premières.

La subvention encaissée en 2025 au chapitre 74 correspond aux aides de l'ADEME pour la mise en place de la redevance incitative. Près de 500 000 euros restent à encaisser sur cette ligne en 2026.

1.2 / Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement s'établit à un peu moins de 10,8 M€ en 2025, en hausse de 400 K€.

On voit dans la synthèse ci-dessous que ce sont principalement les opérations d'ordre (amortissement des biens) qui évoluent à + 300 K€, les dépenses réelles n'évoluant que de 1%.

chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
011	Charges à caractère général	7 322 964,70 €	7 324 383,57 €	1 418,87 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 211 323,37 €	2 154 196,83 €	- 57 126,54 €
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	486 464,77 €	786 843,73 €	300 378,96 €
65	Autres charges de gestion courante	39 693,17 €	50 301,66 €	10 608,49 €
66	Charges financières	89 918,52 €	195 577,10 €	105 658,58 €
67	Charges exceptionnelles	7 940,06 €	157 367,11 €	149 427,05 €
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	240 000,00 €	130 000,00 €	- 110 000,00 €
	Total Dépenses	10 398 304,59 €	10 798 670,00 €	400 365,41 €

Deux chapitres concentrent près de 95 % des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) : les charges à caractère général et les charges de personnels.

a/ Chapitre 011 – Les charges à caractère général (73,2 % des DRF)

Elles sont stables en 2025 (+ 1 419 €) malgré des évolutions à l'intérieur du chapitre. Une part importante de ces dépenses dépend directement du syndicat départemental de traitement EVODIA (55 %).

On retrouve principalement dans ce chapitre :

- Les frais liés au fonctionnement du service (hors salaires) : maintenance du matériel, carburants, assurances, téléphonie, adhésion au syndicat, achats de sacs jaunes, ... ;
- Les prestations de collecte payées à SUEZ ;
- Les prestations de transport, tri et traitement de l'ensemble des flux de déchets.

Si les coûts unitaires de beaucoup de prestations sont orientées à la hausse sous l'effet de l'inflation, l'évolution des tonnages permet de maîtriser l'évolution globale des coûts.

Le tableau ci-dessous regroupe les imputations par catégories :

Comptes	Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
606x	Achats et variations de stocks	522 470,32 €	415 388,37 €	- 107 081,95 €
61x	Services extérieurs	6 721 172,80 €	6 395 479,66 €	- 325 693,14 €
62x	Autres services extérieurs	74 458,90 €	510 216,15 €	435 757,25 €
63x	Impôts, taxes et assimilés	4 862,68 €	3 299,39 €	- 1 563,29 €
011	Charges à caractère général	7 322 964,70 €	7 324 383,57 €	1 418,87 €

Les principales évolutions portent notamment sur :

- Au compte 6063 – fournitures : une baisse de 105 K€ liée à un moindre réassort en sacs jaunes sur l'exercice 2025 ;
- Au compte 611 – sous-traitance : une baisse de 276 K€ due à l'imputation erronée en 2024 de la cotisation par habitant (basculée au compte 6281 en 2025) ;

- Une hausse des locations mobilières (compte 6135) en lien avec la location longue durée du véhicule de collecte des points d'apports pour 67 K€ ;

b/ Chapitre 012 – Les charges de personnel (21,5 % des DRF)

A fin 2025, le service déchets emploie 52,1 agents équivalents temps plein (ETP). Ce chiffre est en recul par rapport à 2024 (53,7).

Ces dépenses sont en baisse de 57 K€ à 2,15 M€, et ce malgré les hausses liées à des décisions externes à la collectivité : hausses de cotisations retraite, évolution de grades et d'échelon, revalorisation du SMIC, etc.

c/ Les autres dépenses de fonctionnement (5,3 % des DRF)

Les dépenses des autres chapitres portent principalement sur :

- L'apurement des créances en lien avec la facturation (annulations, réductions) ;
- Les provisions constituées pour couvrir les risques d'impayés ;
- Les frais financiers : dette et ligne de trésorerie.

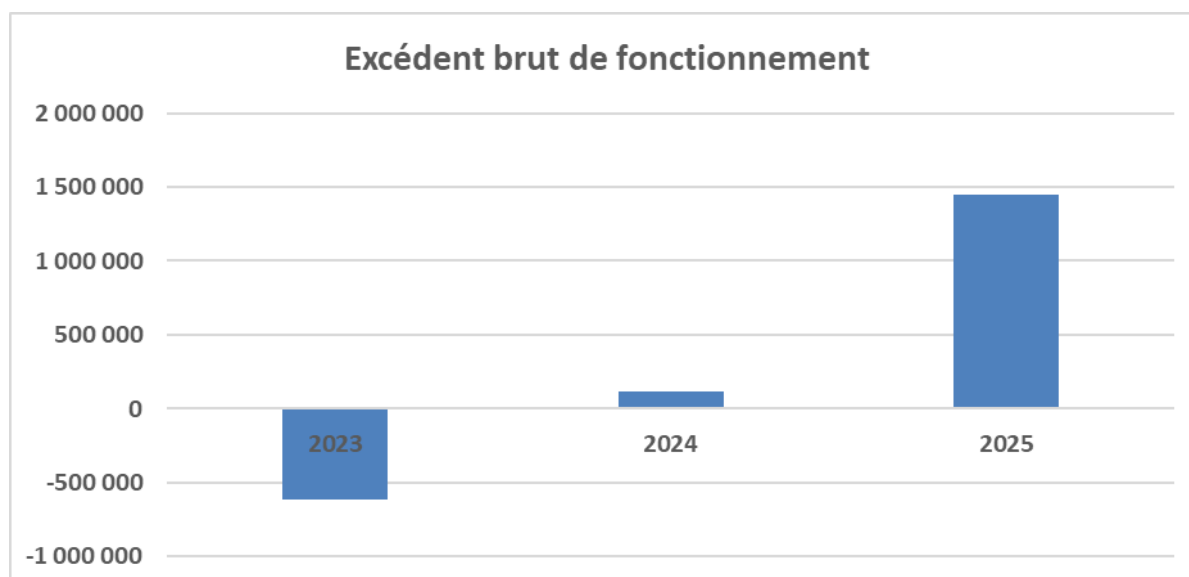
On constate une hausse logique de ces dépenses : la montée en charge de la facturation entraîne des corrections soit sur l'exercice (compte 678) soit sur exercices antérieures (comptes 6541 et 6542). Le montant cumulé atteint 199 K€.

La mobilisation de la ligne de trésorerie nécessaire pour couvrir le décalage entre la réalisation des dépenses et l'encaissement des recettes représente une dépense de 148 K€.

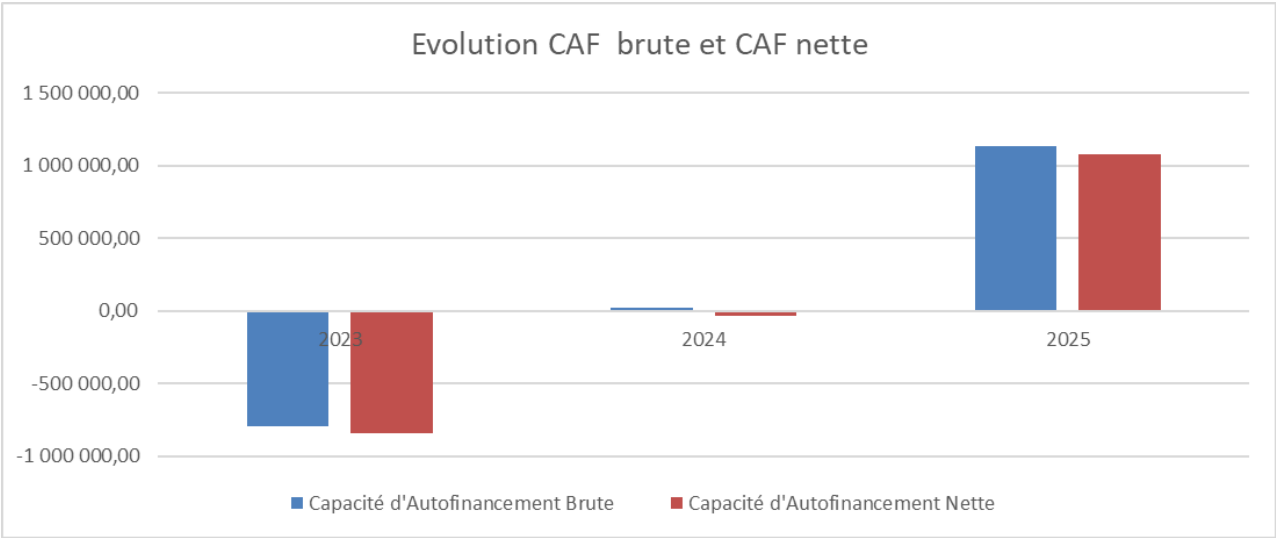
Les provisions sont en recul en 2024 (130 K€) pour les ajuster aux factures émises et au taux d'impayés constaté. Le montant cumulé des provisions constituées à fin 2025 est de 600 000 €.

2/ Epargne brute de fonctionnement – CAF brute et nette

Les années 2023 et 2024 ont été marquées par une nette hausse des dépenses en lien avec le déploiement de la redevance incitative, sans pour autant que les réformes en cours produisent déjà tous les effets positifs attendus. L'excédent brut de fonctionnement (EBF) était négatif en 2023, nul en 2024. Il continue de progresser pour tendre vers 1.5 M€ en 2025.



La capacité d'autofinancement se redresse également. Négative en 2023, elle était nulle en 2024. En 2025, la CAF nette dépassait légèrement le million d'euros. L'écart entre les deux CAF est faible puisque ce budget annexe est peu endetté : le remboursement en capital est de 57 K€ sur l'exercice.



3/ Section d’investissement

Hors reports, les dépenses de la section d’investissement s’élèvent à 926 337,84 € pour 1 017 681,80 € en recettes. L’exécution budgétaire ressort donc en excédent de 91 343.96 €.

Compte tenu de la balance d’entrée qui affichait un excédent de 2 608 303,98 €, le résultat de clôture 2025 est donc de 2 699 647,94 €.

Les reports s’élèvent à 332 916,20 € en dépenses (0€ en recettes).

3.1 / Recettes d’investissement

Les recettes réelles d’investissement 2024 comportaient un prêt de 2 M€ consenti par le budget principal au budget déchets.

Les recettes 2025 sont composées des opérations d’ordre pour 786 K€ et du FCTVA pour 227 K€.

chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
040	Opérat° ordre transfert entre sections	486 464,77 €	786 843,73 €	300 378,96 €
041	Opérations patrimoniales	61 624,93 €	- €	- 61 624,93 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	250 377,39 €	226 838,07 €	- 23 539,32 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €	- €	- 2 000 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
	Total Recettes	2 798 467,09 €	1 017 681,80 €	- 1 780 785,29 €

3.2 / Dépenses d'investissement

2024 avait été une année avec un fort niveau d'investissement : acquisition des bacs et des équipements liés au déploiement de la REOMI, achat de deux véhicules de collecte, rénovation de déchèteries, etc.

Les opérations d'ordre avaient également donnée lieu à des régularisations en 2024 (chapitres 040 et 041).

chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
040	Opérat° ordre transfert entre sections	480 874,86 €	32 180,46 €	- 448 694,40 €
041	Opérations patrimoniales	61 624,93 €	- €	- 61 624,93 €
16	Emprunts et dettes assimilées	55 099,33 €	57 006,12 €	1 906,79 €
20	Immobilisations incorporelles	25 320,00 €	48 063,38 €	22 743,38 €
21	Immobilisations corporelles	2 308 236,60 €	789 087,88 €	- 1 519 148,72 €
27	Autres immobilisations financières	4 000,00 €	- €	- 4 000,00 €
	Total Dépenses	2 935 155,72 €	926 337,84 €	- 2 008 817,88 €

Chapitres 20 et 21 : études, acquisitions et travaux

837 151 € ont été mandatés en 2025 aux chapitres 20 et 21.

430 K€ ont été consacrés à la poursuite de la remise à niveau progressive du réseau de déchèteries.

52 K€ ont été dépensés pour le renouvellement de la flotte de véhicules.

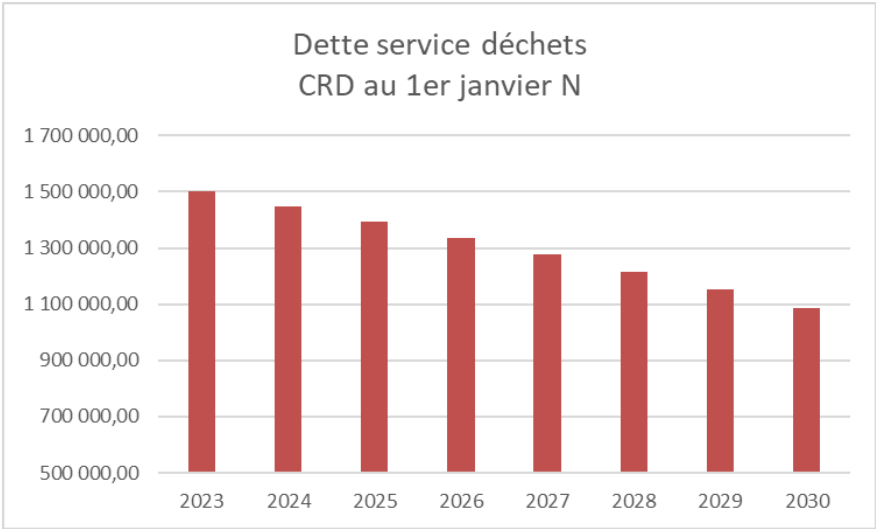
296 K€ ont été mobilisés pour l'acquisition de bacs ordures ménagères, de bornes semi enterrées et de bornes aériennes pour le tri.

4/ Dette et trésorerie

4.1 / Evolution de la dette du service déchets

Le service déchets avait souscrit deux emprunts pour un montant cumulé de 1.5 M€ début 2023 pour cofinancer les investissements nécessaires au déploiement de la REOMI.

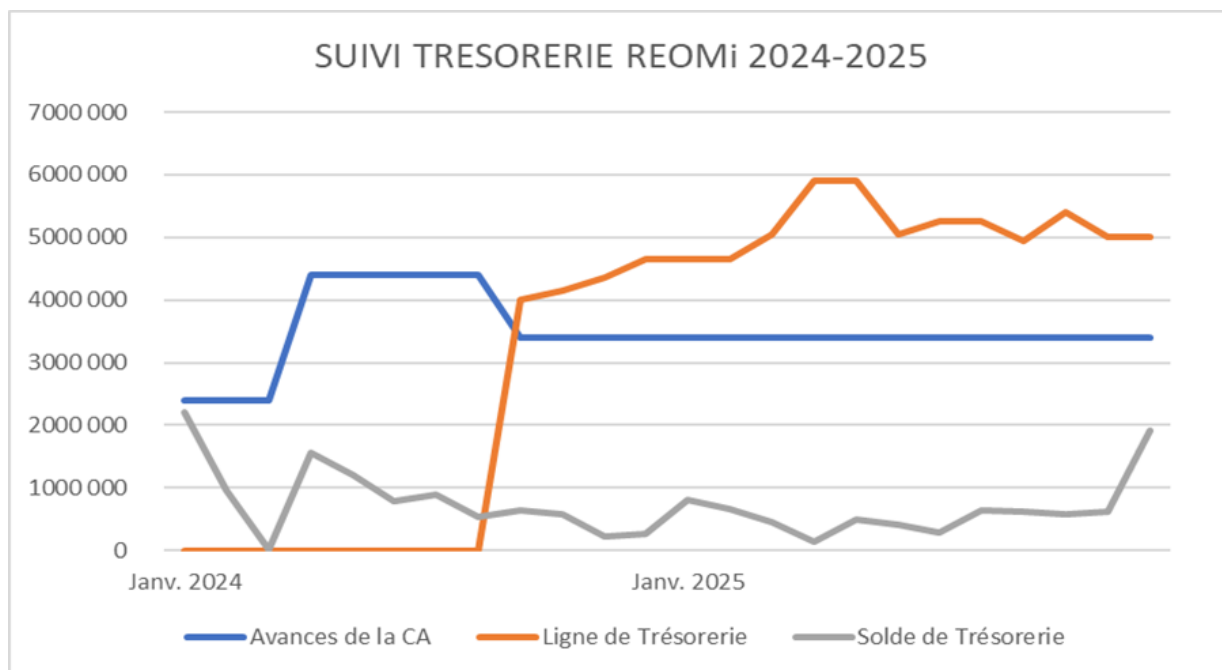
Ces deux emprunts sont d'une durée de 20 ans, à taux fixe (3.40 et 3.45 %) et échéance trimestrielle.



4.2 / Suivi de la trésorerie

Le service déchets est porté par un budget annexe avec autonomie financière. Il a donc son propre besoin de trésorerie. En 2024, le service avait souscrit une ligne de trésorerie de 7 M€ maximum auprès de banques. Le budget déchet bénéficie également d'une avance de trésorerie de 1.4 M€ et d'un prêt de 2 M€ consentis par le budget principal. Les lignes de trésorerie ont coûté 149 K€ au budget déchets en 2025.

La situation réelle de trésorerie a oscillé entre - 7 à - 8 M€ au 2^{ème} semestre 2025.



EAU ET ASSAINISSEMENT

Les activités eau et assainissement étaient retracées dans 4 budgets annexes jusque fin 2024 (2 pour l'eau potable et deux pour l'assainissement collectif). A compter de 2025, il n'y a plus qu'un budget annexe par activité. Les données 2024 ci-dessous correspondent donc aux données consolidées.

Le service eau potable gère près de 40 000 abonnés, pour partie en régie et pour partie sous forme de délégation de service public ou de prestation.

L'infrastructure est composée de 1 275 kilomètres de réseaux, de centaines de captages, de pompages, de stations de traitements, etc.

La consommation moyenne par abonné est comprise entre 80 et 90 m3 par an. Ce sont donc près de 3,5 millions de m3 qui sont vendus par le service. Le rendement moyen approche 65 %.

Le service assainissement collectif ne concerne qu'une partie du territoire. Il compte plus de 27 000 abonnés.

L'infrastructure est composée de 465 kilomètres de réseaux, de 5 stations d'épuration principales, de plusieurs dizaines d'installations de traitement secondaires, de postes de relevage, etc.

Environ 2 millions de m3 sont facturés aux usagers.

BUDGET EAU POTABLE

1/ Section de fonctionnement

L'exécution budgétaire 2025 de la section de fonctionnement s'établit à + 627 256,77 €. Le résultat reporté 2024 était de + 2 122 688,48 €. Le résultat de clôture 2025 est donc de + 2 749 945,25 €.

1.1 / Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement progressent de 798 K€ à 9,11 M€ en 2025. Hors opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont en hausse de 808 K€.

chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
002	Résultat d'exploitation reporté	2 143 983,65 €	2 122 688,48 €	- 21 295,17 €
013	Atténuations de charges	9 856,70 €	6 299,96 €	- 3 556,74 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	365 887,15 €	376 638,00 €	10 750,85 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 690 734,14 €	6 521 888,75 €	831 154,61 €
74	Subventions d'exploitation	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	103 138,29 €	83 990,46 €	- 19 147,83 €
77	Produits exceptionnels	97 389,62 €	1 982,25 €	
	Total Recettes	8 410 989,55 €	9 113 487,90 €	797 905,72 €

Le chapitre 70 – ventes et prestations représente plus de 98 % des RRF. Les recettes augmentent de 831 K€.

L'augmentation correspond pour partie au surcoût des nouvelles redevances AERM qui viennent gonfler les masses en dépenses et en recettes (+ 525 K€).

Par ailleurs, le chapitre 70 encaisse également les facturations de prestations annexes (branchements) qui ont augmenté de 65 K€ en 2025.

Les autres chapitres n'ont pas d'impact significatif sur la trajectoire de l'activité.

1.2 / Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement s'établit à un peu moins de 6,4 M€ en 2025, en hausse de 75 K€.

Cette apparente stabilité masque des mouvements importants, notamment aux chapitres 011, 012 et 014.

chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
011	Charges à caractère général	1 754 746,11 €	2 465 634,13 €	710 888,02 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	971 623,36 €	1 225 688,32 €	254 064,96 €
014	Atténuations de produits	1 309 805,70 €	450 000,00 €	- 859 805,70 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 849 758,15 €	1 884 214,47 €	34 456,32 €
65	Autres charges de gestion courante	25 439,60 €	47 170,42 €	21 730,82 €
66	Charges financières	201 235,39 €	182 260,77 €	- 18 974,62 €
67	Charges exceptionnelles	75 692,76 €	8 574,54 €	- 67 118,22 €
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	100 000,00 €	100 000,00 €	- €
	Total Dépenses	6 288 301,07 €	6 363 542,65 €	75 241,58 €

a/ Chapitre 011 – Les charges à caractère général (55,0 % des DRF)

On retrouve principalement dans ce chapitre :

- Les frais liés au fonctionnement du service (hors salaires) : maintenance du matériel, carburants, assurances, téléphonie, fournitures, ... ;
- Les prestations payées aux entreprises ;
- Une partie des redevances versées à l'AERM.

Les charges à caractère général sont en nette hausse en 2025 (+ 711 K€). Cette évolution est à mettre en lien avec les évolutions du chapitre 014 (- 860 K€). Dans le cadre de la réforme des redevances dues à l'AERM, une partie de ces redevances est désormais imputée au chapitre 011 au lieu du chapitre 014.

Une partie des évolutions correspond également à des rattrapages de factures 2024 (compte 611 notamment) qui n'ont été mandatées qu'en 2025. Ces rattrapages concernent aussi bien les prestataires privés (type SAUR) que les refacturations des communes.

b/ Chapitre 012 – Les charges de personnel (27,4 % des DRF)

A fin 2025, le service eau potable emploie 18,7 agents équivalents temps plein (ETP). Ce chiffre est en hausse par rapport à 2024 (13,8).

Ces dépenses sont en hausse de 254 K€ à 1,22 M€.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution des ETP et des coûts :

- La reprise en direct de prestations externalisées à des entreprises ou à des communes du territoire ;
- La mise en place progressive d'un back-office commun entre le service eau/Assainissement et le service déchets : 1 ETP est refacturé au budget annexe déchets ;
- La répartition entre l'eau et l'assainissement pour les fonctions supports et les fonctions de direction pèse plus fortement sur le budget eau ;
- Les équipes exploitation, relation clients et accueil ont été renforcées fin 2024.

c/ Les autres dépenses de fonctionnement (17,6 % des DRF)

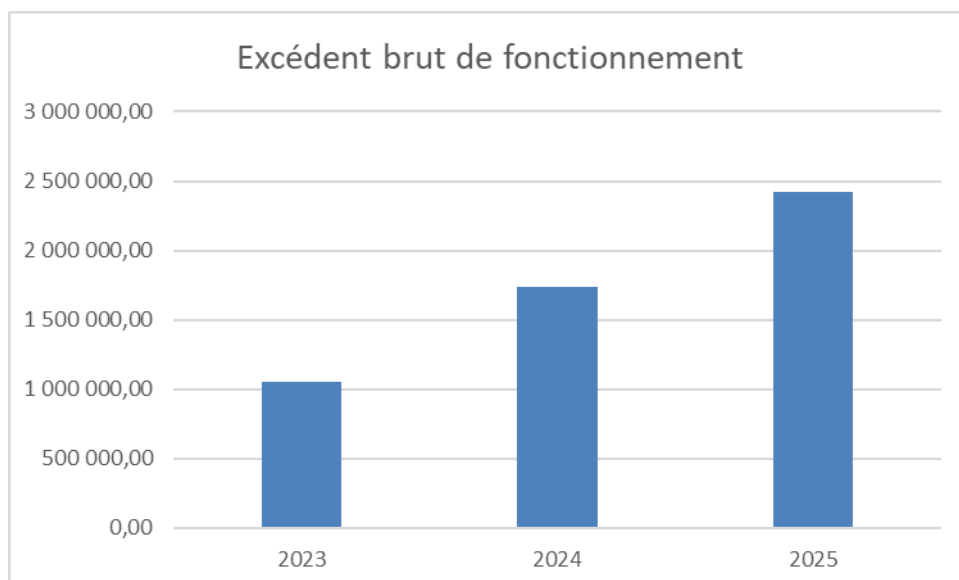
Les dépenses des autres chapitres (014, 65, 66, 67, 68) représentent un total de 788 K€. Elles portent principalement sur :

- L'apurement des créances en lien avec la facturation (annulations, réductions) pour 35 K€ ;
- Les frais financiers lié à la dette (182 K€) ;
- Les provisions constituées pour couvrir les risques d'impayés (100 K€) ;
- Le reversement de certaines redevances à l'AERM (450 K€).

On constate une très forte baisse de ces dépenses (1,71 M€ en 2024) en lien notamment avec les problématiques de réimputation comptable évoqués plus haut.

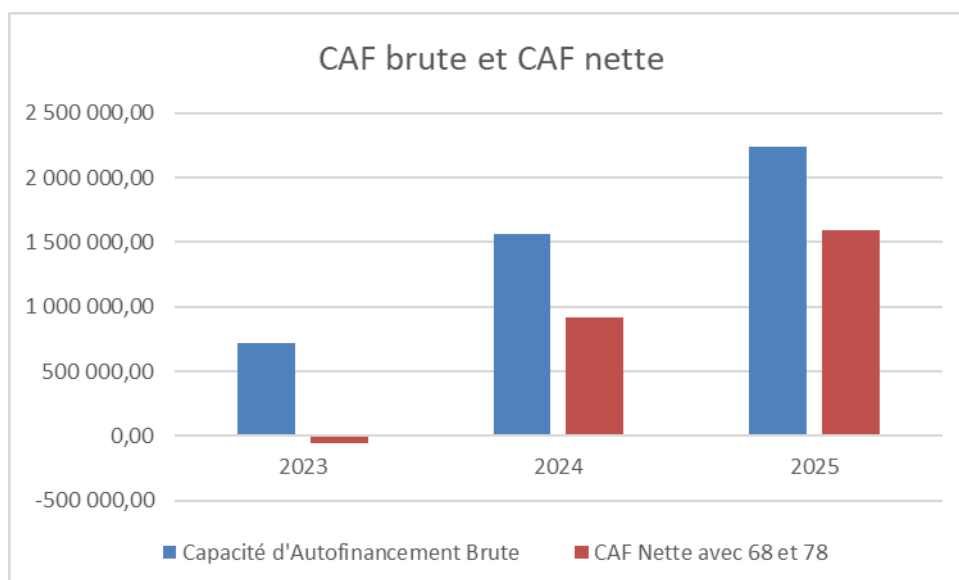
2/ Epargne brute de fonctionnement – CAF brute et nette

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) était d'environ 1 M€ en 2023. Il a progressé d'environ 700 K€ en 2024 et d'autant en 2025 pour dépasser 2,4 M€.



La capacité d'autofinancement se redresse également.

La CAF nette était négative en 2023 ; elle atteint 1,59 M€ en 2025. L'autofinancement brut est de 2,23 M€ en 2025.



3/ Section d'investissement

Hors reports, les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 3 816 453,43 € pour 3 665 517,73 € en recettes. L'exécution budgétaire ressort donc en déficit de 150 935,70 €.

Compte tenu de la balance d'entrée qui affichait un excédent de 2 971 272,76 €, le résultat de clôture 2025 est donc de 2 820 337,06 €.

Les reports s'élèvent à 925 765,35 € en dépenses (0€ en recettes).

3.1 / Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2025 s'élèvent à 6,64 M€, en hausse de 955 K€. La hausse est concentrée sur le chapitre 013 – subventions : + 1,03 M€. La plupart des opérations d'investissement étant subventionné, cette hausse est cohérente au regard de l'augmentation des dépenses d'équipement.

chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
001	Solde exécution invest. reporté	3 032 037,52 €	2 971 272,76 €	- 60 764,76 €
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 849 758,15 €	1 884 214,47 €	34 456,32 €
041	Opérations patrimoniales	7 645,28 €	3 900,00 €	- 3 745,28 €
13	Subventions d'investissement	750 190,70 €	1 777 403,26 €	1 027 212,56 €
20	Immobilisations incorporelles	8 640,00 €	- €	- 8 640,00 €
21	Immobilisations corporelles	33 578,86 €	- €	- 33 578,86 €
	Total Recettes	5 681 850,51 €	6 636 790,49 €	954 939,98 €

3.2 / Dépenses d'investissement

2025 a été une année soutenue au niveau de l'investissement renouvellement de conduites, réhabilitations de captages, mise en place de chloration et déploiement de systèmes de télégestion, opérations de maintenance.

Le total des dépenses d'équipement (chapitres 20 à 23) atteint 2,89 M€ en hausse de 1,1 M€.

Les autres chapitres n'évoluent pas beaucoup entre 2024 et 2025.

chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
040	Opérat° ordre transfert entre sections	365 887,15 €	376 638,00 €	10 750,85 €
041	Opérations patrimoniales	7 645,28 €	3 900,00 €	- 3 745,28 €
13	Subventions d'investissement	- €	6 408,06 €	6 408,06 €
16	Emprunts et dettes assimilées	542 493,75 €	540 966,44 €	- 1 527,31 €
20	Immobilisations incorporelles	157 732,94 €	92 711,18 €	- 65 021,76 €
21	Immobilisations corporelles	1 626 148,35 €	1 799 566,99 €	173 418,64 €
23	Immobilisations en cours	4 600,00 €	996 262,76 €	991 662,76 €
27	Autres immobilisations financières	6 070,28 €	- €	- 6 070,28 €
Total Dépenses		2 710 577,75 €	3 816 453,43 €	1 105 875,68 €

Chapitres 20, 21 et 23 : études, acquisitions et travaux

92 711 € ont été mandatés en 2025 au chapitre 20 correspondant essentiellement à l'acquisition du logiciel de facturation clientèle et à différentes missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et/ou maîtrise d'œuvre.

Au chapitre 21, sur les 1,8M on retient environ 1,4M pour du renouvellement de conduites

80K€ ont été mobilisé pour du stock de compteurs et une part d'investissement pour l'installation des compteurs abonnés sur les communes au forfait.

32K€ ont été réservés pour de l'achat de véhicules, matériel informatique et aménagement des locaux.

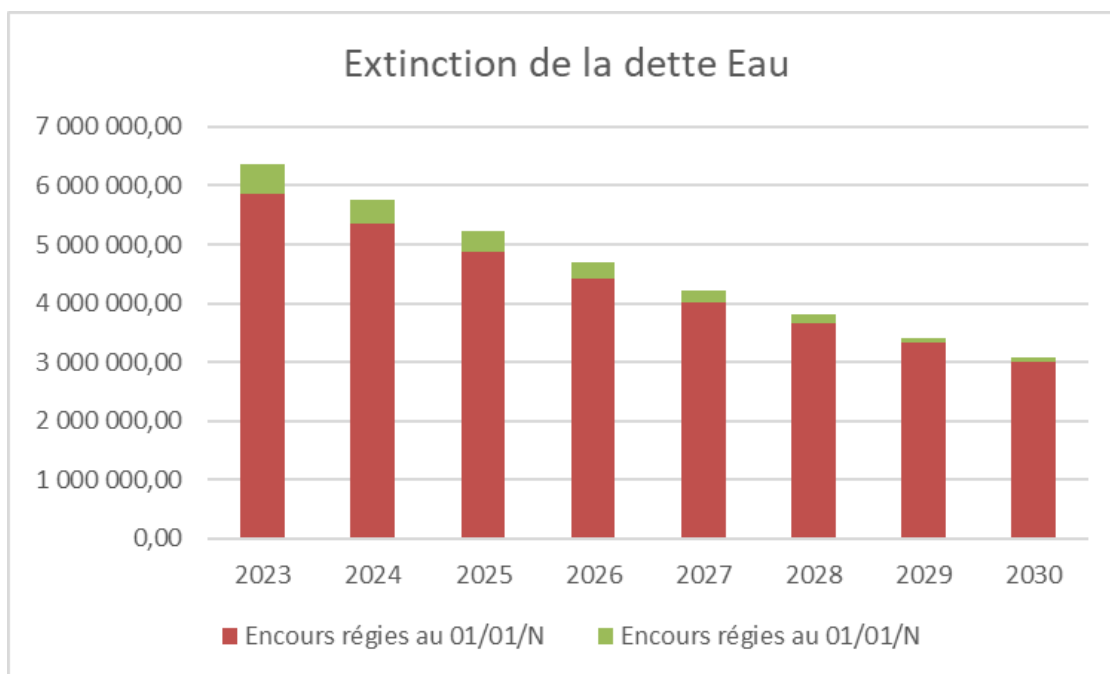
175 K€ ont été dépensés pour des opérations de maintenance, d'équipement en système de désinfection et de télégestion, et des changements de vannes sur les réseaux.

Au chapitre 23, on comptabilise essentiellement deux opérations ambitieuses d'amélioration de la gestion des réseaux d'eau pour un montant de 995K€

4/ Dette et trésorerie

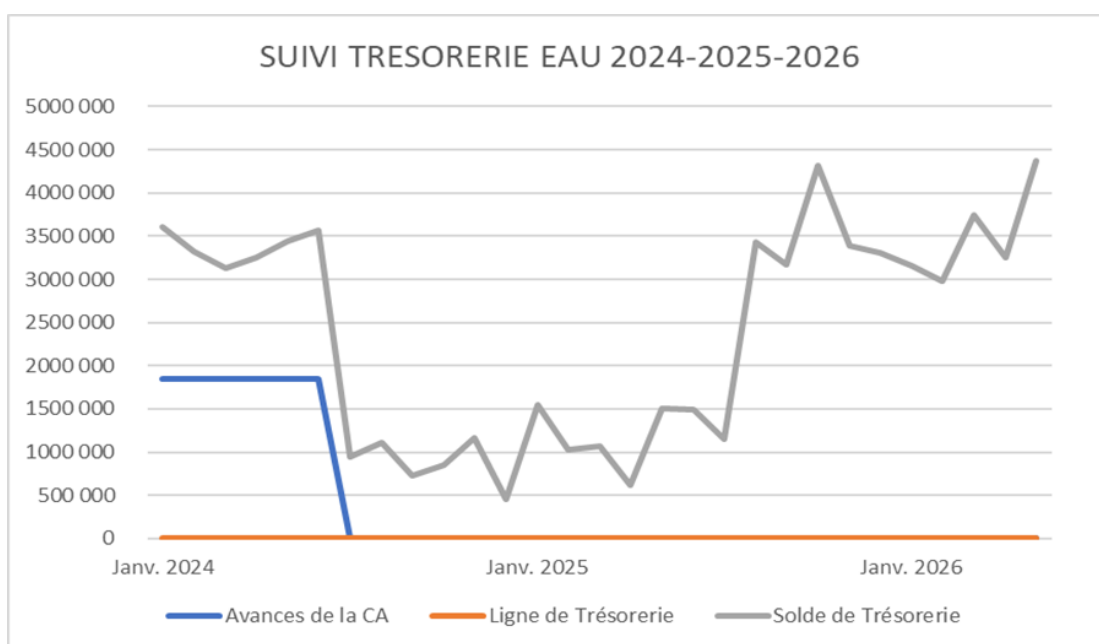
4.1 / Evolution de la dette du service Eau potable

Le service eau potable réduit progressivement sa dette depuis plusieurs années. La dette du service est passée de 7,75 M€ au 1^{er} janvier 2020 à 4,69 M€ au 1^{er} janvier 2026.



4.2 / Suivi de la trésorerie

Le budget Eau n'a plus de ligne de trésorerie ouvert ni d'avance du budget général. La situation réelle de trésorerie a oscillé entre + 3.5 et + 4.5 M€ au 2^{ème} semestre 2025.



BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1/ Section de fonctionnement

L'exécution budgétaire 2025 de la section de fonctionnement s'établit à + 1 180 892,42 €. Le résultat reporté 2024 était de – 446 407,58 €. Le résultat de clôture 2025 est donc de + 734 484,84 €.

1.1 / Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (hors 002) reculent de 416 K€ à 4,90 M€ en 2025. Hors opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) sont en baisse de 349 K€.

chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
002	Résultat d'exploitation reporté	584 596,80 €	- €	584 596,80 €
013	Atténuations de charges	1 735,89 €	115,95 €	1 619,94 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	996 727,61 €	929 084,62 €	67 642,99 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 328 003,91 €	3 630 589,21 €	302 585,30 €
74	Subventions d'exploitation	37 376,00 €	- €	37 376,00 €
75	Autres produits de gestion courante	792 048,66 €	342 397,36 €	449 651,30 €
77	Produits exceptionnels	163 812,37 €	1 095,18 €	162 717,19 €
	Total Recettes	5 904 301,24 €	4 903 282,32 €	- 1 001 018,92 €

Le chapitre 70 – ventes et prestations représente plus de 91,4 % des RRF (hors 002). Les recettes progressent de 303 K€.

L'augmentation correspond pour partie au surcoût des nouvelles redevances AERM qui viennent gonfler les masses en dépenses et en recettes (+ 80 K€).

Par ailleurs, le chapitre 70 encaisse également les facturations de prestations annexes (branchements et contrôles de conformité) qui ont augmenté de 95 K€ en 2025.

Le reste correspond aux augmentations tarifaires.

Le chapitre 75 autres produits de gestion courante pèse pour 8,6 % des RRF. Il s'agit principalement des reversements consentis par certaines communes pour compenser la charge de la dette transmise, et non couverte par les tarifs.

En 2024, le service a perçu les années 2023 et 2024 d'où le montant plus élevé.

Les autres chapitres n'ont pas d'impact significatif sur la trajectoire de l'activité.

1.2 / Les Dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement s'établit à 4,17 M€ en 2025, en baisse de 2,13 M€.

Cette variation très conséquente est principalement due au chapitre 67 (-1,62 M€) qui a porté en 2024 des régularisations comptables de comptes en négatif suite à des réimputations des reports.

chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
002	Résultat d'exploitation reporté	418 489,19 €	446 407,58 €	27 918,39 €
011	Charges à caractère général	1 029 257,71 €	946 675,02 €	- 82 582,69 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	314 388,52 €	356 786,50 €	42 397,98 €
014	Atténuations de produits	390 772,00 €	- €	- 390 772,00 €
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 850 972,34 €	1 914 590,07 €	63 617,73 €
65	Autres charges de gestion courante	89 879,48 €	19 164,97 €	- 70 714,51 €
66	Charges financières	558 226,34 €	458 677,30 €	- 99 549,04 €
67	Charges exceptionnelles	1 620 598,60 €	1 496,04 €	- 1 619 102,56 €
68	Dotations aux provisions et dépréciat°	25 000,00 €	25 000,00 €	- €
	Total Dépenses	6 297 584,18 €	4 168 797,48 €	- 2 128 786,70 €

a/ Chapitre 011 – Les charges à caractère général (52,4 % des DRF hors 002)

On retrouve principalement dans ce chapitre :

- Les frais liés au fonctionnement du service (hors salaires) : maintenance du matériel, carburants, assurances, téléphonie, fournitures, ... ;
- Les prestations payées aux entreprises ;
- Une partie des redevances versées à l'AERM.

Les charges à caractère général sont en légère baisse en 2025 (- 83 K€). Le service a renégocié les prestations de transport des boues des stations d'épuration de Fraize et Etival.

Les prix de polymères et réactifs ont également été renégocié et le rythme de prestations de curage a été ajusté.

Enfin les dépenses de fonctionnement liées à la réalisation des schémas directeurs en régie ont également diminué.

b/ Chapitre 012 – Les charges de personnel (19,7 % des DRF hors 002)

A fin 2025, le service assainissement collectif emploie 8,6 agents équivalents temps plein (ETP). Ce chiffre est en hausse par rapport à 2024 (7,5).

Cette dépense augmente de 42 K€ à 357 K€.

Le service exploitation a été renforcé pour faire face à la montée en charge des activités.

c/ Chapitre 66 – Les charges financières (25,4 % des DRF hors 002)

Le service eau assainissement a une dette trop importante pour un budget dont les recettes réelles de fonctionnement sont inférieures à 4M€.

Par ailleurs, ce budget a été structurellement déficitaire pendant plusieurs années ce qui a entraîné un déficit de trésorerie, partiellement couvert par des avances bancaires.

En conséquence, les frais financiers atteignent 459 K€ en 2025 et représentent plus du quart des DRF.

Si on tient compte du remboursement du capital des emprunt (chapitre 16), le coût de la dette dépasse 1,17 M€. Les redevances perçues par la collectivité sur les clients étant de 2,71 M€, 43 % des redevances sert donc à rembourser la dette.

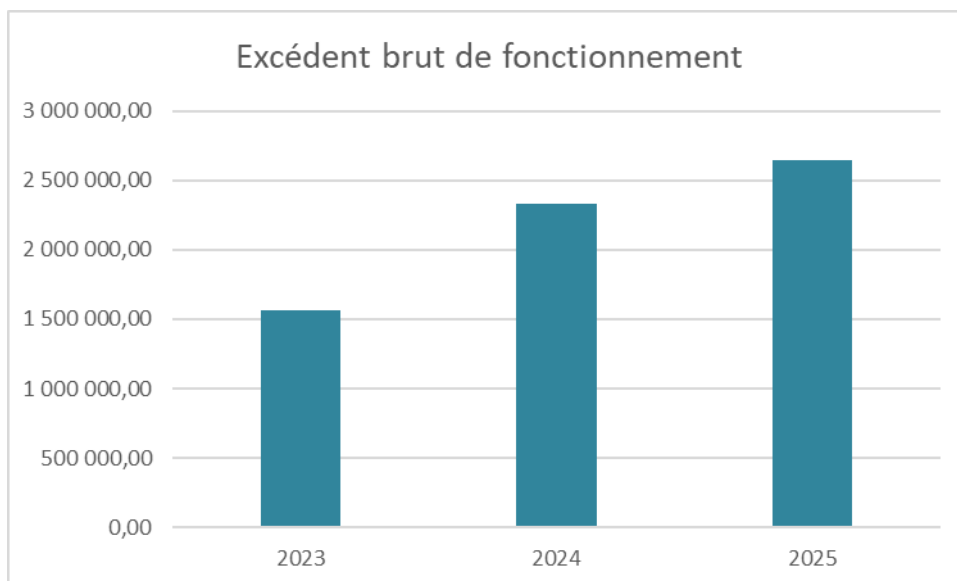
d/ Chapitre 014 – Les atténuations de produits

Le montant mandaté à ce chapitre en 2024 était de 391 K€ (0 € en 2025).

Les redevances AERM ont évolué en 2025 : la redevance de modernisation (imputée au chapitre 014) a été supprimée et remplacée par une redevance de performance (imputée au chapitre 011).

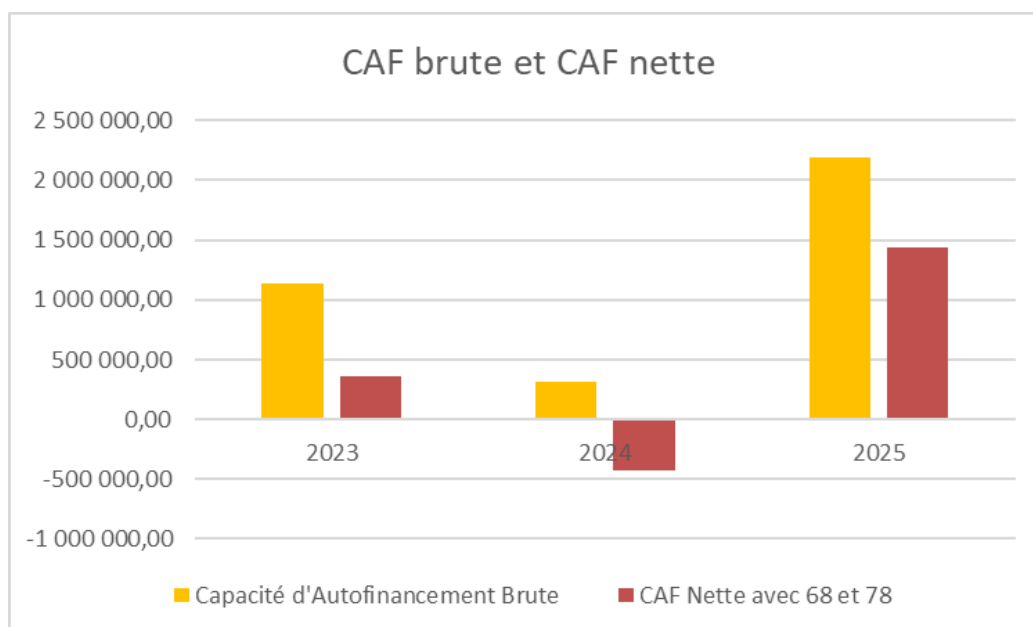
2/ Epargne brute de fonctionnement – CAF brute et nette

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) était d'environ 1,57 M€ en 2023. Il a progressé pour atteindre 2,65 M€ en 2025.



La capacité d'autofinancement suit une trajectoire moins linéaire compte tenu des montants passés en 2024 au chapitre 67 (cf. plus haut).

La CAF nette s'élevait à 362 K€ en 2023 ; elle a lourdement chuté en 2024 (- 426 K€) avant de se redresser en 2025 à + 1,44 M€.



3/ Section d'investissement

Hors reports, les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 2 676 287,81 € pour 1 970 557,03 € en recettes. L'exécution budgétaire ressort donc en déficit de 705 730,78 €.

Compte tenu de la balance d'entrée qui affichait un excédent de 991 990,42 €, le résultat de clôture 2025 est de 286 259,64 €.

Les reports s'élèvent à 374 948,78 € en dépenses et 5 000 € en recettes.

3.1 / Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2025 s'élèvent à 2,96 M€ en baisse de 752 K€..

Le désengagement de l'AERM sur le soutien à l'assainissement collectif explique cette variation puisque les subventions perçues ont reculé de 731 K€.

Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
001 Solde exécution invest. reporté	798 764,00 €	991 990,42 €	193 226,42 €
040 Opérat° ordre transfert entre sections	1 850 972,34 €	1 914 590,07 €	63 617,73 €
041 Opérations patrimoniales	25 820,89 €	255,36 €	- 25 565,53 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	62 893,93 €	5 000,00 €	- 57 893,93 €
13 Subventions d'investissement	781 298,00 €	50 711,60 €	- 730 586,40 €
21 Immobilisations corporelles	194 575,20 €		- 194 575,20 €
Total Dépenses	3 714 324,36 €	2 962 547,45 €	- 751 776,91 €

3.2 / Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en recul de 124 K€ par rapport à 2024. L'évolution des opérations d'ordre y est pour beaucoup : - 93 K€.

Libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution
040 Opérat° ordre transfert entre sections	996 727,61 €	929 084,62 €	- 67 642,99 €
041 Opérations patrimoniales	25 820,89 €	255,36 €	- 25 565,53 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	77 844,00 €	- €	- 77 844,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	720 647,24 €	726 230,22 €	5 582,98 €
20 Immobilisations incorporelles	18 267,95 €	15 512,88 €	- 2 755,07 €
21 Immobilisations corporelles	932 648,09 €	932 802,73 €	154,64 €
23 Immobilisations en cours	5 546,81 €	72 402,00 €	66 855,19 €
27 Autres immobilisations financières	22 487,00 €	- €	- 22 487,00 €
Total Dépenses	2 799 989,59 €	2 676 287,81 €	- 123 701,78 €

Chapitres 20, 21 et 23 : études, acquisitions et travaux

Le total des dépenses d'équipement (chapitres 20 à 23) atteint 1,02 M€ à un niveau proche de 2024 (956 K€).

Au **chapitre 20** pour un montant de 15K€, les dépenses concernent essentiellement des missions de maitrises d'œuvre et études de branchement.

Au **chapitre 21**, 696 K€ ont été mobilisé pour du renouvellement de conduite, extension de réseau et mise en séparatif.

Des dépenses à hauteur de 176k€ ont permis de porter des travaux de mises aux normes réglementaires, du renouvellement d'équipement et du stock de pompes.

60K€ ont été consacrés à de l'achat de véhicules, matériel d'investigations pour schéma directeur.

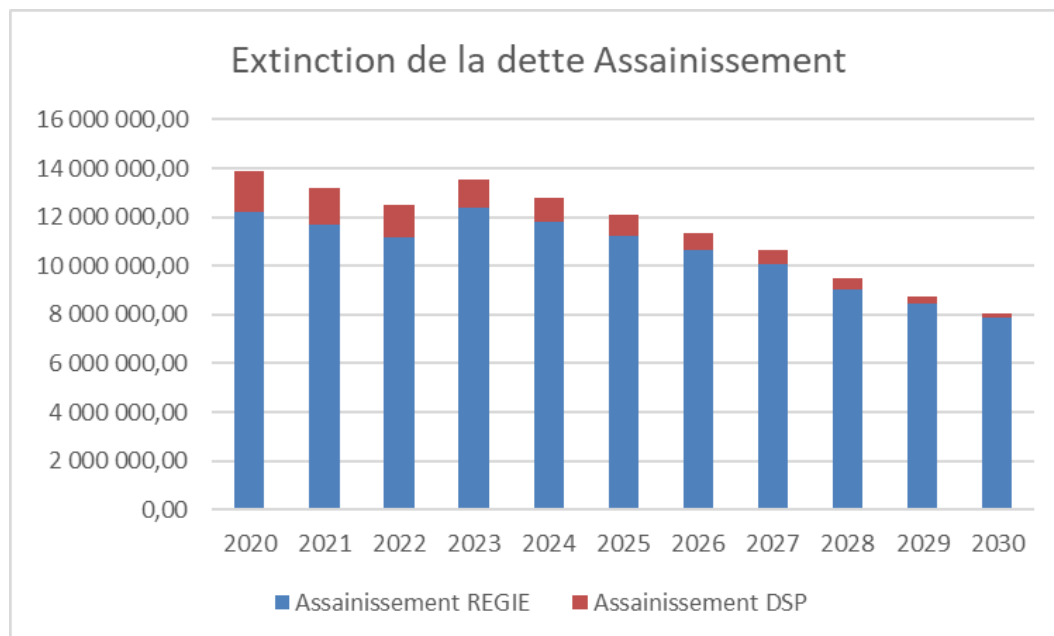
Au **chapitre 23**, pour 72K€, on retrouve pour la même opération de travaux, les dépenses affectés à des travaux de mise en séparatif.

4/ Dette et trésorerie

4.1 / Evolution de la dette du service assainissement

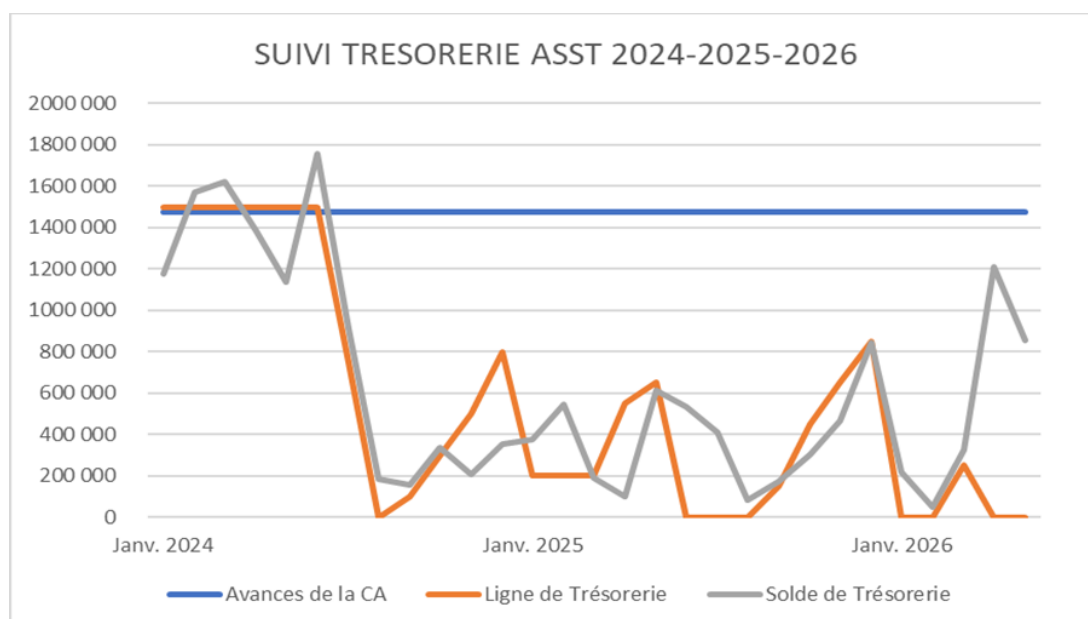
Le service assainissement rencontre plus de difficultés pour réduire sa dette qui reste trop importante au regard de la taille de ce budget et de sa capacité d'autofinancement.

La dette de la régie est passée de 13,9 M€ en 2020 à 11,4 M€ au 1^{er} janvier 2026.



4.2 / Suivi de la trésorerie

Le budget Assainissement bénéficie d'une avance du budget principal de près d'1,5 M€ et d'avance bancaire à hauteur de 750 K€ maximum. La situation réelle de trésorerie a oscillé entre - 1 et - 1,5 M€ au 2^{ème} semestre 2025.



AUTRES BUDGETS

Le **budget Activités Economiques** regroupe les opérations de développement économique. Les résultats progressent avec deux ventes réalisées en 2025 : Alliance Ambulance et Maisons Gico.

Budget 704	Résultat 2024	Résultat 2025	Evolution 2025/2024
Fonctionnement	295 435,02	250 908,75	-44 526,27
Investissement	2 660 732,69	3 287 684,56	626 951,87
TOTAL =	2 956 167,71	3 538 593,31	582 425,60

L'activité du budget est désormais suivie en comptabilité analytique au sein du budget principal.

Le **budget ZAC** a reversé ses résultats au budget principal afin de neutraliser le budget dans l'attente d'un travail de recensement général du foncier encore disponible sur l'ensemble des zones du territoire.

Budget 708	Résultat 2024	Résultat 2025	Evolution 2025/2024
Fonctionnement	11 508,20	0,00	-11 508,20
Investissement	109 716,13	0,00	-109 716,13
TOTAL =	121 224,33	0,00	-121 224,33